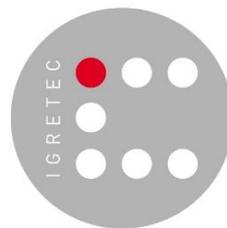


PLAN STRATÉGIQUE



2020-2022



PLAN
STRATÉGIQUE
2017-2019

3^{ème}
ÉVALUATION



« Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous ensemble. »
Euripide



IGRETEC

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	7
FIL CONDUCTEUR DE LA STRATÉGIE : LE MANAGEMENT PAR LA QUALITÉ	10
LES AXES STRATÉGIQUES	13
AXE 1 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS	15
AXE 2 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	19
AXE 3 : ÊTRE LE VECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE CHARLEROI MÉTROPOLE	23
AXE 4 : ÊTRE LE PARTENAIRE DES ENTREPRISES ET LES ACCOMPAGNER	29
AXE 5 : ACCOMPAGNER LES PROJETS PUBLICS TOUT AU LONG DE LA VIE DU CITOYEN	33
AXE 6 : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DU CYCLE DE L'EAU	34
AXE 7 : PERMETTRE AUX COMMUNES DE DISPOSER DES MOYENS NÉCESSAIRES À LEUR POLITIQUE	38
AXE 8 : FAVORISER L'EXCELLENCE ET LA TRANSPARENCE ET MAXIMISER LA COOPÉRATION INTERNE	40
3 ^{ÈME} ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2017 – 2019 : LES THÉMATIQUES	43
1. EAU, TECHNIQUES DU BÂTIMENT ET MAÎTRISE D'OUVRAGE	45
2. L'ÉNERGIE	54
3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	58
4. CRÉATION ET GESTION D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL	62
5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	68
6. RELATIONS IN HOUSE	76
3 ^{ÈME} ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2017 – 2019 : LES INDICATEURS D'ÉVALUATION	77
LES COMPTES DE RÉSULTATS PRÉVISIONNELS	89
LES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS	89
ANNEXE	95
MODALITÉS DES DROITS DE CONSULTATION ET DE VISITE DES CONSEILLERS COMMUNAUX DES COMMUNES ASSOCIÉES	96



Préambule

En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la réalisation d'un nouveau Plan Stratégique pour les années 2020 à 2022 ainsi qu'à la 3^{ème} évaluation de son Plan Stratégique en vue de les soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2019.

Pour rappel, le CDLD prescrit que ce Plan Stratégique est « un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activités et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activités. Le projet de plan est établi par le Conseil d'Administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'Assemblée Générale. Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats seront synthétisés dans un tableau de bord. »

Sur base de l'examen des différents tableaux relatifs à la 3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2017 – 2019 présentés ci-après, au 1^{er} octobre 2019, de manière générale, 93,23 % des 133 actions, projets et dossiers développés au travers du plan (ou ajoutés à celui-ci) sont entamés ou finalisés. 9 % des actions ont été abandonnés ou reportés

principalement pour des changements de programmation. Le taux de réalisation des actions, quant à lui, se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans. Il est à noter que 15,7 % d'actions ont été ajoutés par rapport au programme initial.

Mais l'objectif de ce plan stratégique va bien au-delà de l'obligation décréte qui impose sa rédaction.

Il découle d'une approche globale fondée sur notre mission, s'appuyant sur des valeurs, une vision et une stratégie :



La mission

Au travers des actions qui sont décrites, évaluées et projetées, on peut comprendre les lignes de force de notre intercommunale, celles-là même qui font que nous sommes au service de l'intérêt général depuis près de 75 ans.

Les valeurs

Plébiscitées et portées par les travailleurs celles-ci sont les fondements communs de notre construction et de notre évolution :

- **Intégrité** : Respecter les engagements pris. Agir honnêtement vis-à-vis des clients, des associés, des prestataires de travaux, de services, de fournisseurs, des collaborateurs et des collègues.
- **Responsabilité** : Assumer totalement les conséquences de nos actes vis-à-vis des clients, des associés, des prestataires de travaux, de services, de fournisseurs, de l'entreprise, des collaborateurs, des collègues et de l'environnement.
- **Solidarité** : Etre solidaires quels que soient les métiers, les fonctions et les positions hiérarchiques.

La vision

Celle-ci repose sur le socle de nos valeurs mais également sur deux enjeux majeurs :

- être le partenaire privilégié de nos associés qui justifient notre fondement d'intercommunale,
- intégrer les lois, les statuts et les règlements spécifiques qui nous régissent.

Si notre association a, au fil des décennies écoulées, connu de multiples évolutions, sa valeur ajoutée pour nos associés reste basée sur une approche multimétiers intégrée axée sur l'énergie, l'eau, les techniques du bâtiment et le développement économique et durable.

La stratégie

Notre positionnement stratégique sera essentiellement déterminé par 8 axes rencontrant les missions définies dans nos statuts coordonnés :

- Axe 1 : Développer les partenariats ;
- Axe 2 : Accompagner la transition énergétique ;

- Axe 3 : Etre le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole ;
- Axe 4 : Etre le partenaire des entreprises et les accompagner ;
- Axe 5 : Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen ;
- Axe 6 : Contribuer à la qualité du cycle de l'eau ;
- Axe 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique ;
- Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne.

Bon nombre d'actions reprises dans ce nouveau plan s'inscrivent dans la continuité de la précédente période :

- Le dépôt du permis d'urbanisme de la cité des métiers et du campus des sciences et de l'innovation ;
- Suivi des projets FEDER ;
- Mise en œuvre du programme d'investissement de la SPGE ;
- Assistance aux communes dans le cadre des Plans d'Investissements Communaux (PIC), les chantiers sont commencés ;
- Gestion des participations et des services énergétiques ; ...

On notera néanmoins un renforcement de nos pôles immobilier et énergie ainsi que des projets découlant du métier d'aménageur urbain.

Si les comptes sont repris par secteur d'activités, la partie littéraire de ce Plan qui développe les objectifs et les plans d'actions pour les trois prochaines années, elle, a volontairement été rédigée par axes thématiques sur base de notre sphère d'activités.

En effet, IGRETEC étant un bureau d'études pluridisciplinaire intégré, bien que chaque secteur ait ses comptes propres, les interactions entre ses différents métiers et secteurs sont nombreuses. Seule une lecture transversale des projets peut donner une image fidèle de ce qui fait la valeur ajoutée d'IGRETEC : basée sur la polyvalence et la complémentarité de ses 300 travailleurs.

Pour la facilité du lecteur, rappelons toutefois les objets des différents secteurs:

Secteur 1 : BUREAU D'ÉTUDES ET DE GESTION ET CENTRALE D'ACHAT

- bureau d'études intégré (architecture, stabilité, techniques spéciales, maîtrise d'ouvrage déléguée, coordination sécurité-santé, distribution d'eau, voiries, égouttage, hydraulique, environnement, urbanisme, aménagement du territoire, assainissement, ...);
- gestion administrative et technique des intercommunales ;
- exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement.

Secteur 2 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE CHARLEROI ET DU SUD DU HAINAUT

- aménagement du territoire ;
- développement économique, social et touristique;
- création et gestion d'infrastructures utiles au développement économique, industriel, touristique,

- commercial, culturel et social ;
- animation économique et technologique en vue du développement endogène du tissu économique de la zone d'activités.

Secteur 3 : PARTICIPATIONS ÉNERGÉTIQUES

- participation au capital de l'IPFH ;
- financement d'investissements en efficacité énergétique dans le patrimoine des associés ;
- investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable sur le territoire des Villes et Communes du secteur.

Secteur 4 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ACTIONS IMMOBILIÈRES LIÉES AUX ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI

- gestion et développement des actions immobilières liées aux activités aéroportuaires de l'aéroport de Charleroi, en fonction de ses spécificités, en vue d'une gestion durable de la zone aéroportuaire et des zones environnantes.

Le Plan Stratégique 2020-2022 contient, sous forme de tableau :

- les comptes approuvés des trois exercices précédents ;
- les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes ;
- les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activités.

Fil conducteur de la stratégie : Le Management par la Qualité

LA SATISFACTION DE NOS PARTENAIRES EST NOTRE FIERTÉ !

IGRETEC, UN CENTRE D'EXCELLENCE RECONNU



Le 29 avril 1998, IGRETEC lançait officiellement sa démarche de certification « Qualité », en ces termes, par la déclaration de la Direction Générale :

« La meilleure défense, c'est l'attaque. Notre environnement, nos clients directs ou indirects (Région, Communes, autorités politiques, riverains des travaux, citoyens, services internes, ...) exigent, chaque jour davantage, une organisation globale et sans faille de la qualité de nos services afin de nous conserver leur confiance.

N'est-ce pas le meilleur moyen de répondre à leur souhait que de mettre en place un service qualité, de bâtir une organisation de nos services ayant en permanence cet objectif de qualité globale, de le prouver en acquérant et en conservant la certification ISO 9001 qui correspond à notre type d'activités ?

Le respect d'une norme internationale est sans doute le meilleur moyen de faire partie de l'élite des bureaux d'études, de montrer à nos amis et à nos détracteurs qu'une intercommunale, un organisme public comme le nôtre est un outil équivalent, sinon meilleur que tous les autres existant sur le marché.

La satisfaction de notre client doit donc être pour chacun d'entre nous l'objectif essentiel de son action : ce n'est pas le client qui se plie à notre volonté, à notre organisation, à notre savoir, c'est nous qui devons répondre à ses préoccupations, ses objectifs, ses attentes formulées ou non. »

Le 22 mai 2000, la certification ISO 9001: 1994 nous était délivrée pour trois ans, délai fixé par le référentiel international.

En 2003, 2006, 2009, 2012, 2015 et en 2018 IGRETEC obtenait la recertification selon les versions successives du référentiel ISO 9001.

Aujourd'hui, après plus de 20 ans d'engagement continu dans la démarche, la déclaration initiale de la Direction Générale reste plus que jamais d'actualité.

Le maintien de notre certification n'est pas le fruit du hasard, mais résulte d'un effort collectif. A cet égard, nous sommes particulièrement attentifs à la sensibilisation du personnel et à son implication dans le bon fonctionnement du système au travers, notamment, de la dynamisation des équipes d'audit interne et de l'activation de groupes de travail.

La méthodologie d'organisation par dossier étant au cœur de notre système, notre premier objectif est d'améliorer encore sa maîtrise et de la rendre plus efficiente afin de satisfaire toujours plus nos clients.

Enfin, le maintien d'une dynamique d'organisation par objectif avec comme corolaire l'amélioration continue reste au cœur de nos préoccupations.

La version 2015 de la norme ISO 9001 nous conforte dans une approche de gestion des « des risques et opportunités ». Celle-ci s'appuie notamment sur des analyses SWOT qui nous permettent de déterminer les forces (Strengths), faiblesses (Weaknesses), opportunités (Opportunities) et menaces (Threats). Elles constituent la base de notre démarche stratégique. Une identification du contexte d'IGRETEC et de ses parties intéressées pertinentes vient en support de ces analyses.



Les axes stratégiques



Axe 1 : Développer les partenariats

1.1. Poursuivre le développement de notre offre foncière et immobilière en privilégiant une diversification sectorielle

IGRETEC entend conforter vis-à-vis des entreprises son rôle de partenaire immobilier et foncier en veillant à maintenir une offre diversifiée et de qualité.

Les développements immobiliers et fonciers auront pour objectif de satisfaire les attentes des secteurs prioritaires définis comme tels dans le cadre du plan Catch (manufacture de pointe, transports et logistique, industries du vivant, secteurs à la croisée du créatif et du digital et le secteur agro-alimentaire).

Diverses actions seront mises en œuvre, à court, moyen et long terme.

Une analyse plus fine des besoins des entreprises et investisseurs potentiels, des tendances constatées par les différents opérateurs de développement économique (AWEX, Delivery Unit Catch, ...), et un benchmark seront réalisés.

Une approche sectorielle guidera les investissements futurs de l'Intercommunale et pourra également concerner son patrimoine actuel, afin de le rendre compatible avec les développements économiques stratégiques.



I Tech Incubator 6

Cette démarche a déjà été initiée pour le secteur des biotechnologies en 2019.

Un projet d'envergure est actuellement à l'étude, il concerne la réalisation de plus de 20.000 m² de laboratoires, bureaux et services sur l'Aéropole. Cet investissement, soutenu par la Région wallonne, se réalisera via une structure distincte portée par IGRETEC et d'autres partenaires.

Notons encore que nos outils de gestion et bases de données seront professionnalisés afin de structurer davantage l'information et de la rendre compatible avec les attentes des entreprises, notamment en termes de réactivité.

A plus long terme (horizon 2025), un nouveau programme de développement des Parcs d'Activités Économiques sera envisagé, en mettant la priorité sur les projets de type "brownfield" et "accessibilité E42", et ce, en parfaite adéquation avec la déclaration de politique wallonne 2019-2024.

Dans le cadre du redéploiement des zones d'activités économiques de la région, IGRETEC maintiendra sa volonté de travailler à la reconversion du site nommé « Duferco Wallonie » de la Porte Ouest de Charleroi, vaste friche d'une centaine d'hectares offrant de nombreuses possibilités de développement pour la région.

Tous les développements seront pensés selon une approche prospective, et intégreront les dimensions

énergétiques et « smart territoire ».

1.2. Consolider nos partenariats immobiliers, développer de nouveaux partenariats (publics et/ou privés), en envisageant de nouveaux modes de gestion

Afin d'offrir un levier pour la mise en œuvre et le développement de projets immobiliers/fonciers d'envergure, IGRETEC prévoit de consolider les partenariats existants (Soresic, Biopark Dev SA, Sonaca, etc.) en formalisant une approche visant à :

- mettre en œuvre une dynamique de gestion de projets,
- développer une gestion proactive,
- affiner la vision budgétaire,
- intégrer systématiquement la notion de rentabilité,
- mieux maîtriser les risques financiers, légaux ou encore sectoriels,
- constituer/formaliser une équipe support en interne,
- envisager d'autres formes de gestion (facility management, ...) ou d'interventions (leasing, droit d'emphytéose, ...).

Le développement de nouveaux partenariats (I Tech Incubator 6, Porte Ouest, ...) est également envisagé au travers des actions ci-après :

- réalisation d'un benchmark,
- disposition d'une vue exhaustive des interventions publiques et privées (Sambrinvest, filiales SRIW, fonds privés, ...),
- capitalisation sur nos expériences (Soresic, SA Immobilière),
- création d'une task force par projet afin de mobiliser rapidement les différents métiers en interne,
- mobilisation des forces vives du territoire (par thématique ou secteur).

1.3. Rencontrer les communes de façon à expliquer le rôle et les missions qu'on peut leur proposer

IGRETEC propose une série de services aux communes (aménageur urbain - bureau d'études - bureau de maîtrise - développement - eau - énergie - In House). Il est essentiel de les tenir informées de ces services afin qu'elles puissent en bénéficier.

De même, la Conférence des Bourgmestres de Charleroi Métropole se donne comme objectif de favoriser les projets supra communaux et se positionne ainsi en interlocuteur privilégié pour les mettre en place et apporter un soutien aux porteurs de projets. Elle a déjà noué plusieurs partenariats pour développer des projets à l'échelle supracommunale, sur des thématiques actuelles et importantes telles que l'alimentation (la Conférence des Bourgmestres est notamment partenaire de la Ceinture alimentaire Charleroi Métropole), les énergies renouvelables, la reconnaissance du terroir et des talents locaux (notamment via le Grand Prix Culinaire Charleroi Métropole, dont la première édition s'est déroulée en 2019), la structuration et le développement de l'offre touristique et de loisirs, les enjeux climatiques (Charleroi Métropole a notamment lancé un « concours climat » à destination des écoles d'enseignement secondaire de la Métropole), ...

Une dynamique positive qui va dans le sens d'une « métropolisation » de plus en plus de thématiques est constatée. La volonté est de poursuivre les efforts et de favoriser cette dynamique à l'échelle du territoire.

La Conférence des bourgmestres de Charleroi Métropole est en contact permanent avec les communes dans le cadre des projets qu'elle met en œuvre et doit veiller à se maintenir proche des communes et les fédérer autour du projet de territoire.

1.4. Développement du In House

Dans les pays fondateurs de l'Union européenne, les relations contractuelles entre communes et intercommunales ont longtemps été considérées comme pouvant bénéficier d'un régime juridique particulier échappant à l'application de la réglementation relative aux marchés publics, pour autant que la commune soit affiliée à l'intercommunale et que la mission soit reprise dans l'objet social de l'intercommunale. Cependant, un décret du 19 juillet 2006 a supprimé la faculté pour les communes de contracter directement avec leurs intercommunales les obligeant, dès lors, à recourir aux procédures des marchés publics. En parallèle, la jurisprudence de la Cour de Justice Européenne a reconnu qu'une mise en concurrence n'est pas obligatoire et dans divers arrêts, la Cour de Justice a défini les règles régissant les collaborations « In House ».

A dater de janvier 2011, IGRETEC remplit les conditions requises par l'Union européenne pour que ses associés publics puissent lui confier directement des missions, sans mise en concurrence préalable et cela, par le biais des relations « In House ». IGRETEC a suivi les dernières évolutions légales en matière de relation « In House » telles que les différents types de contrôle "In House" (In House simple - In House Simple Ascendant (dit aussi « In House Inversé) - In House Simple Collatéral) et la "coopération horizontale non institutionnalisée"

Depuis le lancement du projet en 2011, 80 nouveaux associés sont entrés dans le capital d'IGRETEC portant leur nombre à 155.

Nos associés nous ont sollicité à 1056 reprises dans le cadre de collaborations en « In House ». Les prévisions pour les prochaines années sont de 75 demandes par an.

Concernant les contrats rentrés signés, la prévision annuelle reste de 65 par an. Depuis 2011, les associés de l'Intercommunale ont fait confiance à 734 reprises à IGRETEC. (Chiffres arrêtés 13/09/2019).

Afin de présenter les nombreuses références du Bureau d'Etudes, les métiers disponibles en « In House », ainsi que les avantages liés à ce type de collaboration, il est prévu de proposer une rencontre à l'ensemble des associés de l'Intercommunales. Cette rencontre aura également pour objectif d'accompagner les associés dans leurs projets.

Comme les années précédentes, IGRETEC poursuivra sa participation au Salon des Mandataires à Marche-en-Famenne afin de présenter les différents métiers de l'Intercommunale. Ce Salon reste une exceptionnelle vitrine pour présenter notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régions autonomes et autres organismes d'intérêt public.

Depuis 2018, IGRETEC répond favorablement aux sollicitations des Directeurs Généraux et est présente à leur congrès. Cette journée de congrès nous permet de rencontrer l'ensemble des Directeurs Généraux wallons, de faire un point sur les projets et de nouer de nouveaux contacts. Ces rencontres permettent également de répondre aux questions de potentiels futurs associés.

1.5. Poursuivre nos actions de promotion de la région

L'intercommunale doit renforcer ses actions de valorisation de notre région comme terre d'accueil pour les entreprises et le développement de projets et ainsi participer activement à son redéploiement économique.

Pour ce faire, diverses actions de communication seront développées pour promouvoir notre région notamment par l'alimentation régulière du site internet Charleroi Métropole ou par des présentations vers tous les publics (délégations, présence à des salons internationaux, inaugurations, etc.).

Une information continue sur notre offre immobilière sera diffusée sur des sites internet stratégiques et au travers des publications presse ou publicitaire afin de valoriser les projets des acteurs du territoire auprès de publics ciblés.

De même, les relations presse seront favorisées ainsi que la création d'une série de supports de communication qui reprendront les infrastructures d'accueil disponibles et les atouts de la région (brochures, vidéos, application, guide).

1.6. Développer nos références à travers les partenariats

Nous avons fait cette année 23 offres en association avec 10 entreprises ou opérateurs économiques et pu travailler en partenariat avec des bureaux d'études privés, tant en architecture qu'en techniques spéciales ou en stabilité.

Cette expérience nous conforte dans notre volonté de poursuivre durablement cette notion de partenariat car elle "challenge" nos collaborateurs et surtout permet à des bureaux d'études privés d'avoir accès aux marchés publics grâce au partage de nos références, une vraie vision "win win" se crée ainsi.

Indicateurs de performance	Objectif		
	2020	2021	2022
1.4. Développement du In House			
Nombre de nouvelles demandes reçues	75	75	75
Nombre conventions "In House" signées	65	65	65

Axe 2 : Accompagner la transition énergétique



2.1. Explorer les synergies entre la Direction du développement économique, territorial et stratégique et les services énergétiques d'IGRETEC.

IGRETEC veut participer activement à une politique énergétique durable, que ce soit pour accompagner les entreprises et les communes dans leurs démarches via une expertise dans les thématiques énergétiques ou encore pour contribuer à une image "plus durable" de l'intercommunale.

L'engagement d'un gestionnaire de projets énergétiques permettra à IGRETEC de renforcer les compétences en la matière.

Concernant les infrastructures d'accueil économique, il est essentiel d'intégrer systématiquement la dynamique "développement durable" à nos projets d'investissements futurs (Parcs d'Activités Economiques et bâtiments), afin de mieux maîtriser la consommation énergétique de notre parc immobilier, d'augmenter son attractivité et pour contribuer à optimiser la compétitivité des entreprises.

Pour le site de l'Ecopole, un projet énergétique ambitieux sera développé, en partenariat avec des structures privées et/ou publiques.

Il est essentiel de débiter par un diagnostic des besoins et des opportunités, que ce soit au niveau des entreprises, des communes ou de nos infrastructures économiques (identification des zones non vendables susceptibles d'accueillir des unités de production d'énergie verte, cadastre énergétique des bâtiments, etc.).

La mise en œuvre des premiers projets pilotes aura lieu en 2020.

2.2. Tiers investisseur en efficacité énergétique

Ce service proposé aux Villes et Communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : IGRETEC prend à sa charge des investissements en 15 ans à la place des Villes et Communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter le budget des villes et communes de charges supplémentaires.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux, IGRETEC peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides, et 11 Villes et Communes ont adhéré à ce service.

2.3. Centrale d'Achat d'Énergie

La Centrale d'Achat d'Énergie gère les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité pour le compte des 304 adhérents publics rassemblés autour des objectifs suivants :

- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

SUIVI DES MARCHES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ (2020-2022)

La stabilité budgétaire des coûts énergétiques est l'une des priorités fixées lors de la détermination de la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

Depuis sa création en 2007, la Centrale a permis à ses nombreux adhérents publics de réaliser des gains substantiels sur leur facture énergétique.

Les marchés actuels de fourniture d'électricité et de gaz couvrent la période allant jusqu'au 31 décembre 2022.

L'équipe de la Centrale d'achat poursuivra également son travail de contrôle des facturations établies par les fournisseurs d'énergie, d'aide au respect des obligations légales des communes affiliées (calcul des redevances de voirie), de confection des budgets communaux ou encore de mise à disposition d'outils informatiques de sensibilisation à leurs consommations d'énergie.

PLATE-FORME COMUNERGIE

Il s'agit des achats groupés d'énergie destinés aux citoyens des communes partenaires d'IGRETEC.

Forte de son expérience dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz pour ses adhérents, la Centrale d'achat met à disposition des villes et communes qui le souhaitent une plateforme web qui permet à celles-ci d'organiser des achats groupés de gaz et d'électricité.

Le principe de ces achats groupés est de regrouper un maximum de citoyens afin de négocier des réductions sur les prix de l'énergie auprès des fournisseurs.

La Centrale d'achat joue le rôle d'organisateur pour le compte de l'initiateur (Ville, Commune, CPAS).

Chaque commune garde son identité visuelle propre comme organisateur du marché sur la plateforme COMUNERGIE ainsi que dans la communication vers les citoyens. En fin de période d'inscription, l'ensemble des citoyens sont regroupés afin d'obtenir une taille critique nécessaire à négocier avec l'ensemble des fournisseurs actifs sur le marché wallon.

Forte du succès des deux premiers projets initiés sur le territoire de 8 communes du Hainaut, et concrétisés entre 2017 et 2019, l'équipe de la Centrale d'achat poursuit l'objectif ambitieux de concrétiser chaque année un nouveau projet Comunergie pour les Communes et CPAS intéressés.

2.4. Investissement dans des outils de production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, IGRETEC, par le biais de l'IPFH, a mis en place en 2015 des partenariats avec d'autres intercommunales wallonnes et des sociétés énergétiques. Ces partenariats « public-privé » ont pour objectif de financer, réaliser et exploiter des parcs éoliens en région wallonne.

Cela s'est concrétisé par la création des sociétés Wind4Wallonia, Walwind et ActiVent Wallonie, et par des investissements dans 8 parcs éoliens en région wallonne.

Un premier projet d'unité de biométhanisation s'est également concrétisé en 2018 à Thuin, installation qui produit depuis début 2019 de l'électricité et de la chaleur, au départ de déchets locaux agricoles.

Pour IGRETEC, sur le plan stratégique 2017-2019, ce n'est pas moins de 2.000.000 € qui ont été investis dans des outils de production d'énergie.

Ces partenariats matérialisent la volonté du Gouvernement wallon de s'engager à tendre, à l'horizon 2020, à ce que 20% de la consommation finale d'énergie soit assurée par des sources renouvelables. A plus long terme, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80% à 95% d'ici 2050, conformément à la Déclaration de politique régionale.

Sur l'horizon de ce plan stratégique 2020 -2022, une enveloppe d'investissements de 3.000.000 € sera dédiée à de nouveaux projets de production d'énergie initiés par IPFH et ses partenaires.

2.5. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du Développement Durable

En tant qu'acteur majeur du territoire, IGRETEC souhaite montrer l'exemple en matière de développement durable en développant le caractère durable de nos actions, de nos métiers et de notre organisation interne. L'intercommunale souhaite créer une dynamique collective, multimétiers autour d'un objectif commun pour montrer l'exemple localement et renforcer son image.

Elle souhaite réduire les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement (climat, ressources naturelles, qualité de l'air, de l'eau, ...) et en retirer des bénéfices sociaux (santé des travailleurs, bien-être, ...) et économiques (réduction des coûts, croissance, innovation, ...)

Depuis mars 2019, un groupe de travail est constitué pour améliorer les connaissances communes en la matière et identifier les thématiques prioritaires sur lesquelles agir. Ce groupe permet de collationner les

informations qui permettront l'élaboration d'un plan d'action et de structurer l'opérationnalisation pour décembre 2019.

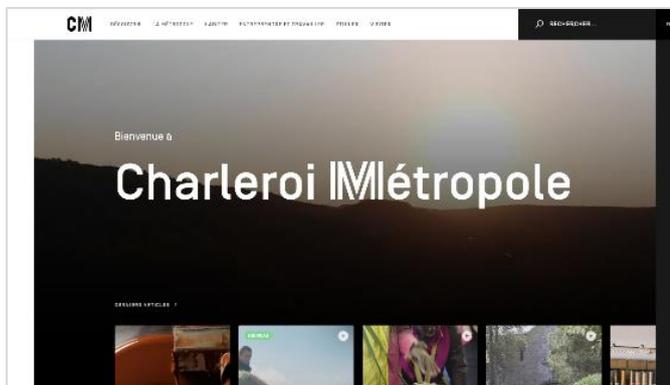
Il s'agira de contrôler régulièrement la mise en œuvre et de faire évoluer le plan d'action en fonction des opportunités identifiées et du contexte changeant. Une équipe sera affectée à la gestion du projet sur le long terme. A partir de janvier 2020, une communication régulière sur les réalisations marquantes de la démarche sera diffusée tant en interne qu'en externe.

Indicateurs de performance	Objectif		
	2020	2021	2022
2.1. Explorer les synergies entre la Direction du développement économique, immobilier et territorial et les services énergétiques d'IGRETEC			
Engagement d'un gestionnaire de projets énergétiques	100%		
Diagnostic des besoins et opportunités	75%	100%	
Nombre de projets lancés	1	2	3
2.2. Rénovations énergétiques des bâtiments communaux			
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	30 nouveaux bâtiments rénovés en 3 ans		
2.3. Centrale d'Achat d'Énergie			
Mise en place d'une plateforme Achat groupé citoyens	3 nouveaux projets en 3 ans		
2.4. Développer le secteur de l'énergie renouvelable			
Mise en exploitation d'éoliennes	15 éoliennes en 3 ans		
Mise en exploitation de stations au CNG	3 stations en 3 ans		
Mise en exploitation d'installations de biométhanisation	1 installation biométhanisation en 3 ans		

Axe 3 : Être le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole

3.1. Accompagner la Conférence des Bourgmestres

La Conférence des Bourgmestres de Charleroi Métropole a pour but de fédérer les 29 communes du territoire autour de projets communs, de consolider les liens entre décideurs locaux, pour créer un réseau professionnel d'échange entre communes, pour se former et s'informer, pour échanger, construire et utiliser des outils communs et ainsi tendre vers un développement plus homogène d'une région tout en respectant le principe affirmé de l'autonomie locale.



La première étape consiste à faire adhérer au projet de territoire les 29 communes qui le composent, créer une identité forte et rassembler les élus et les habitants autour du projet. Cela passe donc essentiellement par des actions de communication : nouveau site web, nouvelle identité visuelle, branding territorial, présence sur les réseaux sociaux. Ces étapes sont pour la plupart réalisées (prochainement, des vidéos de promotion des communes de Charleroi Métropole seront finalisées) mais nous devons continuer de faire vivre ces outils et faire en sorte que la communauté se les approprie et les fasse vivre.

La Conférence des Bourgmestres initie, soutient ou relaie de nombreux projets territoriaux : Schéma de Développement Territorial (SDT), Ceinture alimentaire Charleroi Métropole, Grand prix culinaire Charleroi Métropole, réunions d'information, appel à projets Smart Cities, développement d'une centrale mobilité sur son territoire, ...

Pour mener à bien ses actions, la Conférence des Bourgmestres dispose actuellement de subsides de la Région wallonne (RW) et de la Province de Hainaut. Ces moyens ont été octroyés pour une (RW) ou deux (Province) années.

Pour structurer tous ces travaux, développer de nouveaux projets et accélérer la mise en œuvre de ceux-ci, la Conférence des Bourgmestres doit renforcer son personnel et pérenniser ses moyens financiers, qui dépendent actuellement de subsides non récurrents et ne sont donc pas assurés.

Sous réserve d'obtention des moyens financiers dédiés à la supracommunalité, que ce soit via la Province ou la Région wallonne, la cellule actuellement en charge de la Conférence des Bourgmestres sera renforcée par l'engagement systématique, au sein d'IGRETEC, de gestionnaires de projets dédiés aux



différentes priorités des travaux de la conférence. A ce jour, il s'agit, notamment, des thématiques liées à la ceinture alimentaire « la métropole nourricière », le projet de territoire, la mobilité, les territoires intelligents et la communication. En septembre 2019, l'équipe a déjà accueilli une nouvelle collègue, dans le cadre des missions qui nous sont confiées par la Région wallonne pour permettre au territoire d'avoir un référent « Smart territoire », dont une des principales missions consiste en l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de solutions concrètes en la matière.

La priorité de la Conférence des Bourgmestres est donc de renforcer les moyens budgétaires pour pérenniser ses actions et poursuivre les projets supra communaux en cours.

La Conférence des Bourgmestres, en collaboration avec le Comité de Développement Stratégique et IGRETEC, porte la réalisation du Schéma de développement territorial. Un véritable projet de territoire à l'horizon 2030 afin que l'ensemble de notre région porte un projet ambitieux.

3.2. Être le pilote de la mise en œuvre du Schéma de développement territorial de Charleroi Métropole (NC)



Le Schéma de développement territorial de Charleroi Métropole a été initié en septembre 2017. Il s'agit de réaliser un document territorial stratégique - Projet de territoire à l'horizon 2030 - qui sera un outil d'aide à la décision pour les 29 communes du Territoire de Charleroi Métropole et ce, dans de multiples domaines : développement économique, urbanisme, habitat, mobilité, équipements commerciaux, environnement, ...

Lors de la première phase du Schéma qui visait à établir un diagnostic et les principes fondateurs de la stratégie, chacune des 29 communes ont été rencontrées afin d'intégrer au projet leur enjeux et perspectives. De nombreux autres acteurs ont également été consultés. Le diagnostic et l'identification de grandes orientations ont pu ainsi être réalisés et diffusés à l'ensemble des communes.

En mai 2018, l'ensemble des communes du territoire et les principaux acteurs se sont réunis lors des Ateliers du territoire, pour marquer la fin

de la phase de diagnostic et lancer la seconde phase du Schéma, à savoir la création d'un projet de territoire partagé à l'horizon 2030.

Le 5 juin 2019, l'ensemble des communes et les principaux acteurs ont de nouveau été conviés afin d'échanger et d'élaborer ensemble le futur projet de territoire (phase 2).

Pour la suite des travaux, les Ateliers du territoire n°3 seront prochainement organisés afin d'échanger sur la finalisation du projet de territoire avant la phase d'opérationnalisation de la stratégie.

La dynamique du Schéma de développement territorial a également fait l'objet d'une présentation au Forum Immobilier Charleroi Métropole, qui s'est tenu le 7 novembre 2019 aux Palais des Beaux-Arts de Charleroi.

3.3. Poursuivre la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité

Beaucoup de communes n'ont pas toujours les ressources internes pour préparer leur stratégie immobilière ou d'espaces publics. Toutefois, les appels à projets Région wallonne ou l'obtention de subsides, demandent des dossiers (fiches signalétiques) prêts en peu de temps.

Les études d'opportunités et de faisabilité permettent aux communes d'identifier des opportunités d'aménagement de leur territoire, de déterminer le potentiel de leur patrimoine communal, de prioriser les projets d'aménagement, d'identifier leurs modes de financement, et de se préparer aux appels à projets.

Tout d'abord, IGRETEC organisera à court terme une rencontre des Collèges, afin de se faire connaître auprès de nos communes en tant qu'auteur de projet.



Quartier Zoé Drion

Il s'agira également de saisir l'opportunité de l'élaboration du Schéma de développement territorial Charleroi Métropole qui définit des actions en termes d'aménagement du territoire et d'identifier les études de faisabilité qui pourraient être menées en lien avec les études réalisées dans le cadre du Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie.

3.4. S'inscrire dans la volonté des communes d'être des « smart cities » (mobilité, TIC, ...)

L'objectif visé par cette thématique consiste à favoriser le développement économique en contribuant activement à la transformation numérique du territoire. Autrement dit, animer le territoire et élargir la gamme des services proposés à nos communes en mettant en place des actions visant l'acculturation des élus et une sensibilisation active à la transition numérique. Il sera également question de renforcer notre rôle de partenaire privilégié des Villes et Communes, de relais supracommunal dans cette transition.

Concrètement, cela passe par l'élaboration d'un plan d'action visant à organiser la sensibilisation des communes au numérique, à définir les modalités d'accompagnement de celles-ci dans le montage de leurs projets de territoires intelligents et connectés, à assurer la prise en considération des aspects « Smart » de ces différents projets et à simplifier l'accès aux solutions numériques via la mise en place d'une centrale d'achat.

Notre intervention se planifie de la manière suivante :

- Dans un premier temps, il sera question d'aller à la rencontre des Villes et Communes du territoire de Charleroi Métropole afin de les accompagner dans les démarches déjà entamées mais également dans l'optique de détecter leurs besoins au moyen d'un état des lieux, d'outils de diagnostic pour déterminer les enjeux, opportunités et menaces susceptibles d'influencer leurs projets.
- Dans un second temps, nous envisagerons le développement de deux projets distincts ayant fait l'objet de subsides de la part de l'Agence du Numérique : « Territoire dynamique » relatif à la gestion des impétrants en lien avec la mobilité intelligente des citoyens et « Open business park » visant à recenser les informations relatives aux Parcs d'Activités Economiques et à renforcer leur lien avec leur environnement et les citoyens.

3.5. Coordonner le Comité de Développement Stratégique de Charleroi Métropole



Lancé en 2008, le Comité de Développement Stratégique de Charleroi Métropole (CDS) est resté fidèle à son esprit initial : « Etre un espace de réflexion, de coordination, d'actions et de promotion au profit de développement socio-économique de l'ensemble du Bassin de vie de Charleroi. Il a pour objet principal de jouer un rôle moteur de développement au niveau supra-communal en proposant divers axes de développement et/ou en apportant son soutien aux projets structurants.

Le CDS fédère les forces vives (représentants issus du monde économique, institutionnel, syndical et politique) de la région. La présidence (Période 2018 -2020) est assurée Rudy Pirquet (Secrétaire Général régional SETCa).

La coordination générale et le fonctionnement du Comité de Développement Stratégique sont du ressort d'IGRETEC. Les Membres avalisent quant à eux, en réunion (Bureau et/ou plénières), les propositions d'actions, les thématiques prioritaires et le budget.

Au cours de l'année 2018, le Comité de Développement Stratégique a lancé un travail de réflexion au niveau de son positionnement. Une réorganisation a notamment été entreprise au niveau des diverses commissions. Celles-ci sont dorénavant au nombre de 3 : Commission « Prospective », « Capital humain » et « Mobilité ».

1. La « Commission prospective » est à l'origine de nombreuses études et initiatives : « Atlas socio-économique », « Schéma de Développement Territorial du Bassin de vie de Charleroi », « Etude logement », « Etude BSCA », « Boîte à outils anti-dumping social », ... Elle a également développé, conjointement avec ses partenaires, un ensemble d'actions et de projets s'inscrivant dans divers axes clés (Numérique, Hub Santé, Industrie 4.0., transport & logistique, Eco-Vert...).

Afin de répondre au mieux aux récentes évolutions du paysage socio-économique, la Commission « Prospective » a adopté, courant 2019, une nouvelle « Charte » de fonctionnement. La Commission se positionnera dorénavant en tant que « Point de convergence de projets » (Rôle de facilitateur) et « Force de proposition et relais pour Charleroi-Entreprendre ».

2. La commission « Capital Humain » a généré et/ou soutenu (notamment via les Fonds FEDER) des projets d'infrastructures, novateurs et structurants, tels que le Campus Technologique, l'Université Ouverte, le Centre Zénobe Gramme ou la Cité des Métiers. Une seconde phase, initiée en 2017, s'est focalisée sur la consolidation du paysage institutionnel de l'« Education et de la formation » (mutation du marché de l'emploi, aux nouvelles technologies et aux exigences d'apprentissage).
3. La Commission « Mobilité » prend en charge le suivi des problématiques liées à cette thématique sur l'ensemble du territoire du Bassin de vie de Charleroi : renforcement de la mobilité (multi et intermodale) et des connexions avec les régions voisines, développement de l'accessibilité de/vers Charleroi, désenclavement du sud de la région.

A court terme, les deux thématiques majeures porteront sur le « Schéma de Développement Territorial » (définition des axes et projets prioritaires à mettre en place au niveau de Charleroi-Métropole) et sur le « Plan Urbain de Mobilité ».

Parallèlement aux projets en cours, une nouvelle initiative commune (Catch, Université Ouverte, ...) sera mise en œuvre prochainement; l'European Biotech School. L'EBS prendra la forme d'un centre formation multi-opérateurs visant à répondre aux besoins et défis de l'ensemble des secteurs « Biotech » et « Pharma » wallons. Le planning prévisionnel porte sur la période 2019 - 2023 (opérationnalisation).

De manière générale, le fonctionnement du Comité de Développement Stratégique repose sur le schéma suivant :

- Définition d'un plan d'actions annuel (actions phares/prioritaires) ;
- Proposition, en cours d'exercice, via les membres ou acteurs externes, d'initiatives ou de projets (en fonction des opportunités et de l'actualité) ;
- Organisation mensuelle (excepté mois de juillet et août) d'une réunion de Bureau et plénière ;
- Tenue de sessions « Extraordinaires » en cas de demandes urgentes ou en fonction des sujets d'actualité.

3.6. Développer le rôle de coordinateur pour les communes en termes de conseil et d'expertise pour le développement territorial et développer le métier d'aménageur urbain



Left Side Business Park

L'objectif est d'offrir une véritable structure multiservices et multimétiers assurant le développement des projets de nos communes, de la programmation d'une partie du territoire à l'opérationnalisation du projet. En ce, en vue notamment de renforcer et d'accélérer la redynamisation urbaine et rurale de nos communes.

Il s'agit d'assurer la gestion et la cohérence du projet en pilotant les différents stades de sa mise en œuvre

et ainsi jouer le rôle d'ensemblier : définition des objectifs et de la programmation, montage de l'opération aux plans juridique, administratif, financier et technique, recherche de promoteurs et prospects, etc.

Des équipes pluridisciplinaires seront constituées pour garantir une approche globale et cohérente des enjeux urbains (urbaniste, sociologue, architecte, paysagiste, conseiller en mobilité, ingénieur, économiste, juriste, responsable communication etc.).

Dans ce cadre, IGRETEC coordonne la mise en œuvre des Programmations FEDER : élaboration des fiches projets, suivi des décisions, défense des projets, et mise en œuvre des projets.

Indicateurs de performance

	Objectif		
	2020	2021	2022
3.2. Être le pilote de la mise en œuvre du Schéma de développement territorial de Charleroi Métropole			
Présentation du projet de territoire au Forum 2019.	100%		
Concrétisations des projets	15%	30%	45%
3.3. Poursuivre la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité			
Rencontre des Collèges	100%		
Réalisation d'études d'opportunités et faisabilité	33%	66%	100%
Réalisation d'études découlant du SDT et du CITW	33%	66%	100%
3.6. Développer le rôle de coordinateur pour les communes en termes de conseil et d'expertise pour le développement territorial et développer le métier d'aménageur urbain			
Coordination des projets	33%	66%	100%
Réalisation d'un benchmarking	100%		
Coordination des programmations FEDER	33%	66%	100%

Axe 4 : Être le partenaire des entreprises et les accompagner



4.1. Développer notre connaissance des entreprises situées dans nos parcs et bâtiments, de leurs besoins et attentes

Une connaissance fine des entreprises de nos parcs d'activités économiques et bâtiments est essentielle en ce sens qu'elle constitue la base de nombre de nos actions.

Mieux appréhender leurs attentes et besoins, analyser leur retour d'expérience sont autant d'éléments utiles pour alimenter la réflexion et orienter nos décisions en vue d'améliorer la qualité et l'attractivité de nos infrastructures actuelles et futures.

Affiner la maîtrise de leurs activités, de leur positionnement doit également nous permettre d'identifier de possibles synergies et le potentiel des zones en matière d'économie circulaire notamment (partage de ressources, circuits courts, etc.)

Cette démarche demande une optimisation de la collecte d'informations via les contacts/interactions quotidiens avec les entreprises dans le cadre de la gestion opérationnelle des Parcs d'activités économiques et bâtiments, l'accompagnement prodigué dans leur projet de développement, la participation active aux clubs d'entreprises, l'organisation de rencontres régulières avec les entreprises et locataires (Développement d'une gestion de "portefeuille-clients") ou encore l'utilisation de bases de données externes.

Elle s'accompagnera d'actions de benchmarking régulières pour identifier les techniques et démarches mises en œuvre dans des régions, pays voisins pour rencontrer les besoins recensés.

Elle supposera enfin de centraliser et structurer l'information collectée via la constitution d'une base de données intégrée et transversale accessible au départ d'une cartographie dynamique de nos parcs et bâtiments.

Sur base de ces données, nous pourrions identifier, prioriser et développer les actions adéquates.

4.2. Assurer l'accompagnement individualisé/personnalisé/généraliste des porteurs de projets et des entreprises

IGRETEC est depuis toujours un partenaire privilégié des entreprises qu'il s'agisse de les accompagner dans leur projet d'implantation, en tant que développeur et gestionnaire d'infrastructures d'accueil, mais aussi dans leur projet de développement avec une expertise toute particulière dans l'élaboration et le suivi de dossiers d'aides publiques (investissements, emplois, etc.).

Notre volonté est de renforcer ce rôle et de contribuer à optimiser le recours aux outils et mesures mises en œuvre par les autorités publiques pour favoriser le développement des entreprises.

Pour ce faire, nous poursuivrons et accentuerons les démarches proactives vers les entreprises afin d'en sensibiliser le plus grand nombre.

Nous assurerons une veille permanente des politiques publiques, de la législation, afin de maintenir notre expertise en matière d'aides publiques notamment et développerons plus encore les échanges/interactions avec les autres opérateurs d'accompagnement spécialisés afin de pouvoir orienter au mieux les entreprises et porteurs de projets.

Ces missions d'accompagnement s'inscriront dans les lignes directrices définies par la Sowalfin, dans le cadre de la réforme des services d'animation économique à l'échelle wallonne, ainsi que dans leur transposition à l'échelle de Charleroi Métropole, avec la mise en œuvre de Charleroi Entreprendre, sous la coupole duquel se structure l'offre de services.

Pour atteindre ces objectifs, nous mettrons en place une véritable gestion par portefeuille-client garantissant un suivi personnalisé tout au long de la vie de l'entreprise et contribuerons activement au développement d'un outil de gestion adapté à l'échelle de la Direction du développement économique, territoriale et stratégique.

4.3. Assurer le développement d'outils et l'organisation d'évènements professionnels auprès du tissu économique

Afin de contribuer au développement économique du territoire et d'entretenir le tissu économique de notre région, il est essentiel d'amplifier la visibilité de nos missions et de créer des rencontres stratégiques, d'informer et de sensibiliser les entreprises à des thématiques ciblées, utiles à leur développement tout en favorisant les interactions et les échanges entre les acteurs économiques.

Ponctuellement, des événements et manifestations caractéristiques visant des publics ciblés seront organisés pour poursuivre et renforcer les collaborations avec des opérateurs spécialisés (forum immobilier, ateliers, délégations, présentations, inaugurations, etc.).

La valorisation de nos infrastructures et projets sera renforcée par la conception de supports de communication professionnels et dynamiques (présentations, brochures, guide des aides publiques, capsules vidéos et film de promotion).

Ces actions seront appuyées par la rédaction de news régulièrement publiées sur le site internet et les réseaux sociaux d'IGRETEC ainsi que la publication d'articles de presse ou d'insertions dans les journaux, revues et autres magazines à vocation économique.

4.4. Contribuer à la cohérence et à la coordination des actions des acteurs de l'animation économique dans le cadre de Charleroi Entreprendre

Depuis fin 2017, IGRETEC assure la gestion ad intérim du Centre d'Entreprise Héraclès.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des travaux, menés à l'initiative des acteurs/opérateurs d'animation économique actifs sur le territoire de Charleroi Métropole, visant à opérer une refonte du paysage économique, une rationalisation des outils et à construire une offre de services intégrée, cohérente et plus lisible pour les entreprises.

La première phase de ces travaux a débouché sur le lancement, le 21 juin 2019, de Charleroi Entreprendre (anciennement Centre d'Entreprise Héraclès), partenaire des entrepreneurs de Charleroi Métropole, qui

réunit les équipes d'Héraclès, du Switch Coworking et auquel s'associe l'équipe d'animation économique d'IGRETEC.

Dans la pratique, elle s'est traduite par une refonte du Conseil d'administration, une restructuration de l'actionnariat, renforçant l'implication d'IGRETEC et de Sambrinvest, aujourd'hui actionnaires majoritaires, ainsi que par l'absorption de la SCRL Coworking Charleroi.

La seconde phase du processus de transformation est en cours et se concentre plus particulièrement sur l'élaboration de l'offre de service qui devrait être d'application à la fin du dernier trimestre 2019.

C'est dans ce cadre que nous serons amenés à remplir nos missions d'accompagnement en veillant tout particulièrement à affirmer notre rôle de pilier du pôle généraliste et à renforcer le lien opérationnel entre notre équipe et celles de Charleroi Entreprendre et de l'écosystème local.

4.5. Développer notre expertise en matière d'autorisations de tout type et devenir un partenaire incontournable pour les entreprises dans leur procédure de permis.

IGRETEC guide et accompagne les entreprises dans leurs procédures de permis d'urbanisme ou d'environnement et dans le cadre de toute autre expertise environnementale :

- Elaboration d'étude d'impact et conseil en matière d'environnement (traitement/rejets d'eau, pollution des sols, de l'air, gestion des déchets, nuisances sonores etc.)
- Elaboration de leur dossier de permis
- Supervision d'études de sol, d'étude acoustique

Nous assurons une veille réglementaire afin de leur permettre d'anticiper les changements de normes et législations.

Il s'agit également de veiller à entretenir et renforcer nos relations avec les différents acteurs : SPW, autorités compétentes, services de la Direction Exploitation des ouvrages d'épuration.

4.6. Devenir le coordinateur des nouvelles actions liées à la « Créativité » (Hub Créatif)

Depuis juillet 2018, IGRTEC assure la mission de Chef de file pour le portefeuille FEDER « Hub créatif Charleroi Métropole ». Ce rôle consiste en la définition et en l'opérationnalisation d'une stratégie de développement d'actions liées à la créativité, qui soit à la fois cohérente jusqu'à la fin de la programmation et partagée par les différents bénéficiaires du portefeuille (Charleroi Entreprendre, CETIC, ULB, IGRTEC). La responsabilité de Chef de file engage également IGRTEC en matière de suivi et de réalisations du portefeuille auprès des administrations de contrôle et des pouvoirs subsidiant.

Pour les entreprises, entrepreneurs et porteurs de projets qui en constituent les publics-cibles, le Hub créatif Charleroi Métropole est un collectif d'acteurs au service du développement économique et territorial. Il vise à stimuler et à valoriser les initiatives créatives et innovantes de l'écosystème local, et à accompagner le développement d'idées en pré-projets.

Dans le chef d'IGRETEC, l'objectif du Hub créatif vise principalement à proposer un cadre de sensibilisation aux nouveaux modèles économiques et à la créativité (via l'organisation d'événements et via la valorisation en ligne d'initiatives créatives au niveau territorial). IGRTEC intervient également dans les démarches d'accompagnement créatif spécifique complémentaire à l'offre généraliste existante (Charleroi Entreprendre).

Les spécificités de l'accompagnement proposé par le Hub créatif sont :

1. un degré de maturité faible des projets à accompagner (stade de l'idée),
2. le recours aux outils et méthodes de créativité,
3. sa spécialisation dans l'accompagnement des Industries Créatives et Culturelles.

Afin de mettre en œuvre ses différents services, le Hub créatif vise donc à être le point de contact privilégié pour les actions liées à la créativité sur le territoire et à valoriser les initiatives créatives locales. A l'échelle d'IGRETEC, l'exercice du Hub créatif vise notamment à clarifier les services proposés et à mettre en place des collaborations avec le développement de nouveaux métiers au sein de l'Intercommunale.

4.7. Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation FEDER

Comme pour les programmation précédentes, l'intercommunale travaillera à la consolidation de la programmation FEDER 2021-2027. Elle offrira la multiplicité de nos services aux opérateurs éligibles (notamment aux villes et communes) et assurera son rôle de développeur du territoire pour accroître la capacité de développement et d'investissement des opérateurs publics.

IGRETEC assurera la liaison, en amont et en aval, avec le département des fonds structurels européens et diffusera les informations utiles auprès des opérateurs. Les structures Comité de Développement Stratégique et Conférence des Bourgmestres travailleront en étroite collaboration pour préparer et valider le plan d'action de Charleroi Métropole.

Au sein de l'Intercommunale et sur base de la future déclaration de politique régionale, et des premiers éléments constitutifs de la programmation européenne, elle identifiera les projets prioritaires en coordonnant la réflexion autour d'un projet « d'excellence » et élaborera son propre plan d'action pour toute la programmation 2019-2024.

Indicateurs de performance	Objectif		
	2020	2021	2022
4.2. Assurer l'accompagnement individualisé/personnalisé/généraliste des porteurs de projets			
Nombre d'entreprises/porteurs de projets (450)	33%	66%	100%
Nombre dossiers de subsides introduits (60)	33%	66%	100%
4.5. Développer notre expertise en matière d'autorisations de tout type et devenir un partenaire			
Réaliser une veille réglementaire	33%	66%	100%
Elaboration d'études d'impacts et conseils en matière d'environnement	33%	66%	100%
Elaboration de dossiers de permis	33%	66%	100%
Supervision d'études de sol, d'études acoustiques	33%	66%	100%
4.6. Devenir le coordinateur des nouvelles actions liées à la « Créativité » (Hub Créatif)			
Public touché (entreprises, entrepreneurs, porteurs de projets potentiels, citoyens, chercheurs, etc.) par les services du hub créatif (Nbre.:1200)	33%	75%	100%
Nombres d'actions liées à la créativité mises en œuvre (Nbre.:60)	33%	66%	100%



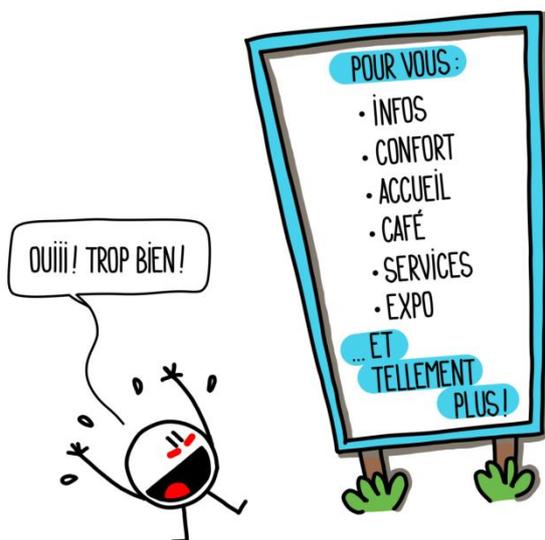
Axe 5 : Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen

5.1. La maîtrise d'usage

La maîtrise d'usage est un concept complémentaire au binôme classique de la maîtrise d'ouvrage (porteur du projet) et de la maîtrise d'œuvre (auteur du projet). Il met l'accent sur l'importance de la prise en compte des besoins comme des pratiques propres à l'utilisateur final.

Au travers de la notion de maîtrise d'usage, la volonté est d'accroître la notion de "Services publics" et de renforcer la présence du bureau d'études plus en amont des projets. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus sollicités par nos associés pour répondre à des missions intégrant la participation citoyenne.

Vu la demande légitime de participation citoyenne en amont des projets, les pouvoirs publics ont compris le message et mettent en place des ateliers participatifs.



Le Bureau d'études s'est inscrit dans la démarche et met à disposition de ses partenaires, l'ensemble des compétences techniques et d'animations.

Après le test de la Cité Administrative de Quaregnon, les Villes de Charleroi et de Fleurus et la Commune de Chapelle-lez-Herlaimont ont confié une mission de maîtrise d'usage (participation des usagers) à IGRETEC.

5.2. Projets prêts à construire dans des domaines particuliers (Ex. : crèches, écoles, infrastructures sportives, espaces publics, ...)

Fort de l'expérience de nombreux projets dans des thématiques récurrentes, nous allons établir un catalogue de projets "prêts à construire" qui permettra à nos associés de pouvoir réaliser des projets standards facilitant ainsi la gestion du temps, la gestion des subsides, la gestion financière des projets. Cela permettra également une diminution du coût global du projet.

Citons, par exemple, la création d'une crèche où nous allons définir un modèle type (16 lits / 32 lits, etc..) avec les incidences normatives (m2/enfant, impact cuisine, etc.). Ce qui fournira une aide à la décision rapide et permettra de mesurer directement l'impact budgétaire et de délai. Une efficacité de gestion sera ainsi assurée afin de répondre immédiatement aux appels à projets.

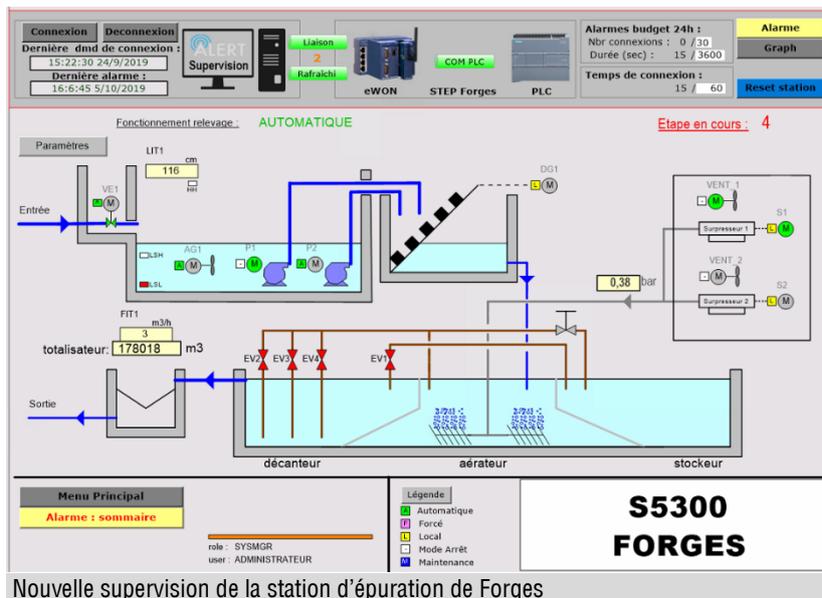
Axe 6 : Contribuer à la qualité du cycle de l'eau

6.1. Optimiser la gestion des ouvrages

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des ouvrages d'assainissement, nous envisageons de poursuivre le déploiement d'outil déjà existant et de développer de nouveaux outils.

En ce qui concerne le déploiement de notre gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO), tous les ouvrages ont été implémentés dans le système en 2019. Toutefois, il s'agit d'un outil en amélioration continue. Nous envisageons actuellement l'amélioration des plans préventifs pour y intégrer la gestion des consommables ainsi que l'amélioration de la gestion des stocks décentralisés.

En ce qui concerne nos outils de gestion cartographique, une plateforme reprenant l'ensemble des ouvrages exploités constitue la clé de voûte de l'architecture à développer. Cette plateforme sera consultable par nos équipes en interne mais elle permettra également de diffuser de l'information à destination de nos associés. Des outils de collecte de données seront mis à disposition des équipes de terrain dans le cadre du contrôle des déversoirs d'orage et des chambres de visite ainsi que pour enregistrer les plaintes. Des phases de test débuteront au dernier trimestre 2019 afin de migrer progressivement en 2020 vers l'ensemble des outils développés.



Nous envisageons de poursuivre le déploiement de notre outil de supervision de nos ouvrages. Certains de nos ouvrages ne sont à l'heure actuelle équipés d'aucune supervision et d'autres, quant à eux, sont équipés d'une supervision obsolète.

Les déploiements se font soit en interne par le biais de notre cellule « automation » ou en sous-traitance dans le cas de révisions plus complètes de l'ensemble de l'automatisme d'une station.

Actuellement, 102 de nos ouvrages sont équipés et nous envisageons 5 déploiements par an par nos équipes, ce nombre pouvant évoluer en fonction de la complexité de l'opération.

De très nombreuses informations, de natures diverses (boues, charges, consommations énergétiques, eau, polymères, réactifs, caractéristiques des ouvrages, ...), doivent être gérées et échangées sous des formes différentes avec les différents acteurs du secteur.

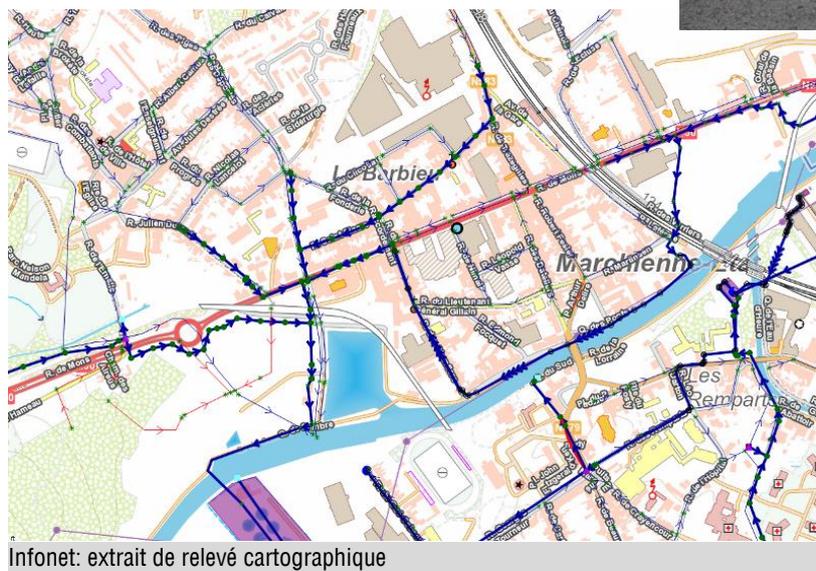
Dans ce cadre, l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) est confronté à une même problématique ; faute de systèmes informatisés optimisés, les encodages multiples sont récurrents pour répondre aux diverses demandes, les erreurs existent et la charge de travail liée à ces encodages multiples et à l'établissement des rapports est conséquente.

Dans ce cadre, il a été décidé après de multiples contacts entre les différents partenaires, de déployer un logiciel commun de gestion d'exploitation (GEO). Il a été proposé de se baser sur l'outil initialement développé par IPALLE et de fixer un socle commun de déploiement.

A partir d'octobre 2018, des réunions thématiques ont été organisées afin de s'accorder sur les données à gérer et répondre aux besoins de chacun. Nous sommes actuellement dans la phase de développement.

La caractérisation de notre réseau de collecte touche à sa fin. A l'heure actuelle, 95% du réseau gravitaire est caractérisé ce qui représente 365 km de collecteurs encodés dans notre système Infonet.

Il nous reste encore à procéder à la géolocalisation de 20 km de conduites de refoulement. Il s'agit de canalisations alimentées par les stations de pompage pour lesquelles la position n'est pas assez précise. Leur repérage constitue un enjeu important dans le cadre de



Infonet: extrait de relevé cartographique

la gestion des installations en sous-sol. Ces conduites sont dépourvues de chambres de visite et leur repérage doit être effectué à l'aide de techniques spécifiques, comme la radiodétection ou la détection électromagnétique. Un marché sera lancé en 2020 dans cette optique.

Au-delà de la caractérisation du réseau que nous gérons, notre bureau d'études s'est vu confier la mission de caractériser la totalité de l'égoûtage communal

sur le territoire des 21 Villes et Communes où nous sommes compétents.

Un objectif annuel de 170 km caractérisés et encodés dans le système a été fixé par la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE).

Contrat de service d'assainissement industriel

La déclaration de politique régionale 2014-2019 prévoyait diverses mesures visant à « assurer le financement équitable de la politique de l'eau et la maîtrise du prix ».

Dans ce cadre, le décret du 12 décembre 2014 a fixé les bases de la mise en place d'un contrat de service industriel et la SPGE s'est vue confier, dans la foulée, la mission consistant à proposer un projet de texte pouvant être accepté par les différentes parties intéressées (SPGE, OAA, industriels représentés par l'Union Wallonne des Entreprises).

Le texte du « contrat-type » a été fixé définitivement dans un arrêté du gouvernement wallon adopté le 30/11/2018. Ce texte fixe les droits et les devoirs de chaque partie ainsi que la méthode de calcul des coûts. Cette méthode est basée sur le principe de mutualisation et les coûts sont plafonnés au montant de la taxe actuelle.

Ce contrat sera obligatoire pour tout établissement rejetant des eaux industrielles dans un réseau aboutissant à une station d'épuration publique existante. Dans ce cadre, nous sommes activement associés à la finalisation des contrats avec chaque industriel et à la signature de ceux-ci. Pour le surplus, nous continuerons à rendre un avis sur les rejets d'eaux industrielles aboutissant à nos stations et à traiter ces eaux.

6.2. POWALCO

Nous finaliserons dans les prochains mois la mise en œuvre de l'utilisation de la plateforme Powalco au sein de nos différents services. Il s'agit de la Plateforme wallonne de coordination des chantiers mise en place pour rencontrer les obligations du décret « impétrant » entré en vigueur le 1^{er} avril 2018. L'utilisation de la plateforme Powalco est obligatoire en région wallonne pour tous les gestionnaires de câbles et canalisations ainsi que les gestionnaires de voirie (Communes, SPW, ...). Chaque chantier situé dans le domaine public doit être enregistré sur la plateforme informatique qui permet aux utilisateurs :

- L'échange d'informations sur les chantiers ;
- La coordination des chantiers et d'éviter les travaux successifs dans une même rue ;
- De gérer les demandes d'autorisation de voirie.

IGRETEC est inscrite sur la plateforme en tant que gestionnaire de câbles et canalisations (GCC) pour la gestion de notre réseau de collecteurs et en tant que gestionnaire de voirie (GDU) pour les voiries des parcs d'activités économiques toujours sous notre gestion.

Les missions et rôles de chacun ont été définis en interne, la méthode de travail définie et la plateforme paramétrée en conséquence ; la mise en œuvre est en cours de finalisation.

6.3. Reprise en exploitation d'ouvrages

L'année 2019 a vu l'achèvement des travaux de construction des stations d'épuration (STEP) de Lobbes-Bonnières et de Thuillies. La mise en service de ces deux ouvrages devrait être finalisée courant du 1^{er} semestre 2020.



STEP de Thuillies

Il faut toutefois noter ici que suite à un retard dans la construction du réseau de collecte, les eaux usées ne pourront être acheminées à la station de Thuillies, qu'au plus tôt, à la fin du 1^{er} semestre 2020.

Nous devrions également reprendre en exploitation l'ancienne station du relais de la Haute-Sambre. Cette reprise en exploitation dépend de la signature d'un acte d'achat avec la Province. Nous devrions exploiter cet ouvrage jusqu'à la fin de la construction de la nouvelle station d'épuration qui traitera les eaux.

6.4. Chantiers particuliers

Dans le cadre des chantiers spécifiques gérés par l'exploitation, nous pouvons mettre en évidence le chantier de réhabilitation des réseaux de Roux-Souvret-Roselies. Un passage caméra a été réalisé en 2014 sur ces réseaux de collecte. L'évaluation des collecteurs fait apparaître des raccordements pénétrants, des concrétions, des exfiltrations, des obstacles à l'écoulement, des dépôts adhérents, des fissures et des déplacements d'assemblage. Un marché de travaux, en cours d'attribution, a été lancé en juin 2019 dans le but de réhabiliter les collecteurs ponctuellement aux endroits



critiques, par des injections, du fraisage, et du chemisage partiel. Nous prévoyons également d'améliorer les accès aux chambres de visite en changeant les trappillons en mauvais état et les échelons corrodés. L'estimation des interventions s'élève à 182.000 € HTVA et la fin des travaux est prévue pour fin 2020.

6.5. Assistance aux Villes et Communes pour la reprise en exploitation des égouttages communaux.

Par la réalisation des cadastres d'égouttage, nous obtenons une base de données très précise sur l'état de l'égouttage des Villes et Communes. Dans ce cadre, de nouveaux services tels que des missions d'assistance aux services techniques pour anticiper les futurs investissements d'égouttage pourraient être développés, et ce pour une gestion rationnelle du cycle des eaux rejetées.

Un groupe de travail interne a été initié et chargé de faire des propositions en la matière.

Indicateurs de performance	Objectif		
	2020	2021	2022
6.1. Optimiser la gestion des ouvrages - Déploiement en profondeur de la GMAO			
• Déploiement en profondeur de la GMAO			
- Amélioration plans préventifs	40%	80%	95%
- Gestion des stocks décentralisés	60%	95%	
• Développement d'outils de gestion cartographiques	40%	80%	100%
• Extension de la supervision des ouvrages	55%	60%	65%
• Implémentation d'un outil de gestion des données d'exploitation (GEAO)	50%	75%	100%
• Développer les activités INFONET : caractérisation des réseaux			
- Caractérisation des collecteurs	100%		
- Caractérisation des conduites de refoulement	50%	100%	
- Caractérisation de l'égouttage communal	17%	24%	31%
• Contrat de service Assainissement Industriel	90%	100%	
6.2. Utilisation de POWALCO pour la coordination des travaux en voirie :			
• Utilisation de la plateforme POWALCO par l'Exploitation pour la gestion des collecteurs	70%	100%	
• Utilisation de la plateforme POWALCO par le Bureau d'études	20%	50%	100%
• Utilisation de la plateforme POWALCO par le secteur 2 pour les voiries	33%	66%	100%
6.3. Reprise d'ouvrages en exploitation (Hors plan opérationnel)			
• Reprise en exploitation de la station d'épuration de Lobbes-Bonniers après mise aux normes	100%		
• Reprise en exploitation de la station d'épuration de Thuillies	100%		
• Reprise en exploitation de la station d'épuration provinciale existante du Relais de la Haute Sambre (anciennement Avigroup)	100%		
• Reprise en exploitation de la nouvelle station d'épuration du Relais de la Haute Sambre		100%	
6.4. Chantiers particuliers			
• Réhabilitation des réseaux de Roux-Souvret-Roselies	80%	100%	

Axe 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique

7.1. Continuer à développer l'activité « force motrice »

La mise à jour et le recensement des moteurs et des puissances installées dans les entreprises, qu'IGRETEC réalise depuis près de 70 ans pour les Villes et Communes permet à ces dernières d'optimiser leurs recettes communales, au travers de la taxe sur la force motrice, grâce à l'expertise technique développée par ce département.

Sur l'horizon de ce nouveau plan stratégique, l'équipe ambitionne de poursuivre son développement entamé en 2014 en concrétisant de nouvelles missions auprès de communes situées dans les provinces de Liège, de Namur et du Brabant Wallon, tout en assurant la pérennité des activités historiquement exercées pour de nombreuses communes hennuyères.

7.2. Maintenir le rôle d'IGRETEC dans la gestion des IPF

7.2.1 Gestion de l'IPFH

L'Intercommunale pure de financement du Hainaut, en abrégé I.P.F.H., est le relais des participations communales dans le secteur de l'énergie au niveau européen, fédéral et régional.

En quelques chiffres, cette intercommunale qu'IGRETEC gère depuis plusieurs décennies, possède un portefeuille de participations, acquis pour plus de 801 millions d'euros, dont la valeur actuelle dépasse le milliard d'euros. En 2018, l'I.P.F.H. a versé plus de 37 millions € à ses associés, au titre de dividendes.

La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour IGRETEC. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

Villes et Communes associées à l'I.P.F.H.



7.2.2. IGRETEC Secteur 3

En 2018, IGRETEC, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 12.700.000 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

L'objectif sur ce nouveau plan stratégique est de stabiliser les recettes énergétiques des communes associées au Secteur 3 d'IGRETEC.

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le développement de services en matière d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable sont très ambitieux. Cette partie est développée dans l'Axe 2.

Indicateurs de performance

	Objectif		
	2020	2021	2022
7.1. Continuer à développer l'activité « force motrice »			
Nombre de Contrats "in house" signés en force motrice	12 nouveaux contrats en trois ans		
7.2. Maintenir le rôle d'IGRETEC dans la gestion des IPF			
Niveau des dividendes versés par IPFH à IGRETEC Secteur 3 sur la nouvelle législature (2019-2024)	12.700.000 €/an (Indicateur valorisé en € - dividende arrêté par l'assemblée générale l'année n pour l'exercice n-1)		

Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne

8.1. Plan opérationnel

Une large réflexion a été entamée dans la mouvance de la sortie de la dernière version des normes de management de la Qualité et environnementale afin de doter IGRETEC d'un outil de pilotage performant lui permettant de réaliser sa vision en accord avec ses axes stratégiques (missions) et favorisant une coopération interne efficace.

Cela a donné naissance au Plan opérationnel qui reprend, au travers de fiches, les 70 actions découlant des analyses stratégiques et s'articule autour de 8 axes prioritaires définis dans le présent plan.

L'élément essentiel pour mobiliser une organisation est de permettre à tous de connaître les fondamentaux, de donner du sens, de faire preuve de transparence. Cela passe par un plan de communication dont la première étape a consisté en septembre, octobre 2019 en une campagne de sensibilisation/information du personnel organisée par la direction générale.

Une fois les bases posées, le Plan opérationnel est amené à évoluer régulièrement dans le cadre d'une démarche collaborative et des analyses de risques.

Il est à noter que pour l'implémentation du Plan opérationnel, nous avons fait appel à un consultant spécialisé en matière de changement.

8.2. Maintenir les certifications ISO et EMAS

Nous poursuivons également nos démarches en vue de maintenir les certifications ISO 9001 et ISO 14001 et l'enregistrement EMAS de la majorité des stations d'épuration que nous exploitons ainsi que de notre siège d'exploitation et de notre laboratoire.

2020 sera une année de recertification ISO 14001 pour un nouveau cycle de 3 ans.

Dans ce cadre, nous continuerons à veiller à la conformité réglementaire de nos ouvrages, c'est pourquoi au cours du prochain cycle, nous devons procéder au renouvellement de 10 déclarations de classe 3.

Afin de répondre aux prescrits de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 08 septembre 2016, nous ferons réaliser des audits énergétiques de nos ouvrages couvrant 80% de nos consommations énergétiques. Dans ce cadre, des synergies croisées au niveau d'IGRETEC, IPALLE et des autres OAA ont été mises en œuvre afin que tous ces audits soient réalisés par les bureaux d'études des OAA.

La SPGE a proposé de mutualiser la démarche afin de regrouper les sites similaires et d'échantillonner parmi ceux-ci. Une liste de 34 sites à auditer pour l'ensemble du secteur wallon a ainsi été établie avec l'appui du facilitateur énergie de la R.W.

Toujours dans le cadre de notre certification ISO 14001 et de notre enregistrement EMAS, notre programme de management environnemental repris dans notre déclaration environnementale détaille nos objectifs environnementaux. Les déclarations environnementales annuelles sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.IGRETEC.com/fr/IGRETEC/qualite/environnement-emas/>.

Nous pouvons ici mettre en évidence deux actions significatives visant à limiter notre consommation énergétique :

1. Limiter les consommations du système de chauffage et de ventilation des locaux de la station d'épuration à Montignies-Sur-Sambre :
 - Consommation de gaz:
 - Installation d'une chaudière de moindre puissance pour assurer principalement la production d'eau chaude sanitaire durant les périodes chaudes.
 - Amélioration de l'automatisme de régulation chaud-froid.
 - Consommation électrique :
 - Instauration de deux niveaux d'aération en fonction de la présence du personnel.
 - Meilleure régulation des groupes de pulsion d'air de dilution.
2. Remplacer l'éclairage défectueux des zones process de nos stations d'épuration par un éclairage Led plus performant.

8.3. Finaliser la mise en œuvre du BIM

Le BIM (Building information modeling) est un nouveau mode de travail collaboratif dans le secteur de la construction qui s'appuie sur la technologie numérique, entre autres sur des modèles 3D.

IGRETEC a résolument pris le pas de s'inscrire progressivement dans cette nouvelle façon de concevoir, aujourd'hui d'avant-garde, mais destinée à devenir la norme d'ici quelques années.

C'est donc à la fois une nécessité et une source d'opportunités dans un secteur de pointe, en plein développement et hautement compatible avec les nouvelles technologies.

L'objectif premier est de rendre accessible le BIM et les notions qui gravitent autour de lui, afin que tous les intervenants, tous métiers d'IGRETEC confondus, puissent comprendre le concept, assimiler le vocabulaire et s'approprier les utilisations logicielles.

Une première phase de mise en application du BIM a été initiée dans le cadre d'une journée de formation au logiciel de cahier des charges et de métrés GEO-IT, compatible avec le logiciel de conception 3D REVIT. Ensuite, des dossiers « tests » ont été définis. « I Tech Incubator 6 » est le premier dossier d'envergure qui sera entièrement modélisé en BIM. D'autres suivront en 2020 (Maison de Repos et de Soins de Tournai, MRS de Momignies, ...)

8.4. Maintenir IGRETEC comme référence en matière de marchés publics

Il s'agit avant tout d'assurer légalement et financièrement l'exécution des marchés passés au nom d'IGRETEC ou pour le compte des associés dans le cadre de la relation In House.

Pour ce faire, plusieurs activités récurrentes sont organisées par les équipes juridiques :

- Veille réglementaire : suivi des Directives européennes et de leur transposition dans le droit belge, suivi de la jurisprudence du Conseil d'Etat, suivi de formations "pointues".
- Organisation de formations internes : actualisation des supports de formation, formation des nouveaux collègues à la réglementation, actualisation des connaissances du personnel.
- Maintien de la structure documentaire liée aux marchés publics à jour.
- Accompagnement dans l'élaboration des cahiers spéciaux des charges, des avis de marchés, des rapports d'analyse des offres.
- Appui technique par rapport aux difficultés ou défauts d'exécution des marchés.

8.5. Assurer une gouvernance exemplaire et transparente

Il est essentiel de maintenir IGRETEC en parfaite conformité avec la réglementation et de garantir les administrateurs et les collègues contre toute critique.

Cela se traduit par le respect de 3 principes fondamentaux qui consistent à :

1. Veille réglementaire : suivi de toutes les modifications apportées au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Code des Sociétés en vue d'une adaptation des statuts d'IGRETEC dans les délais impartis.
2. Légalité des décisions des instances : veille permanente visant à garantir la légalité et l'éthique des décisions prises par les instances d'IGRETEC
3. Formations et informations des administrateurs : organisation de formations, entre autre, sur les sujets suivants : les intercommunales, IGRETEC, les droits et obligations des administrateurs, les marchés publics.

Indicateurs de performance

	Objectif		
	2020	2021	2022
8.2. Maintenir les certifications ISO et EMAS			
• Recertification ISO 9001 (cycle 2021-2023)		100%	
• Recertification ISO 14001 et réenregistrement EMAS (cycle 2020-2022)	100%		
• Renouvellement des déclarations de classe 3 pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (9 en 2020 ; 1 en 2021)	90%	100%	
• Répondre à l'obligation d'audit énergétique pour les grandes entreprises		100%	
• Limiter les consommations des chaudières principales de la STEP de Montignies-sur-Sambre en été (en rendant les deux points de production d'eau chaude sanitaire indépendants des chaudières principales)	100%		
• Limiter la consommation électrique des appareils d'éclairage (en remplaçant les points lumineux de type TL défectueux par des points lumineux de type LED sur toutes les stations concernées)	50%	95%	100%
8.3. Finaliser la mise en œuvre du BIM.			
• Mise en place des premiers projets BIM.	80%	100%	

3^{ème} évaluation du PLAN STRATÉGIQUE 2017 – 2019 : Les thématiques



1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

1.1. Pôle de la gestion de l'eau et des espaces publics

1.1.1 Assainissement des eaux usées

Suite à la négociation avec la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE), suivant nos propositions d'investissements, le Gouvernement wallon a approuvé, en septembre 2017, le Programme de travaux

d'assainissement de la SPGE pour la période allant de 2017 à 2021.

L'objectif de ce vaste plan est d'améliorer la qualité de nos cours d'eau, de nos captages, de protéger nos eaux de baignades et d'optimiser l'utilisation de nos ouvrages existants.

A cet égard, nous avons fait des propositions à la SPGE, laquelle a fait des choix en fonction des priorités susdites et de ses contraintes budgétaires.

14 dossiers ont été retenus dans ce programme, à savoir :

Localisation	Description	Statut	HTVA
THUILLIES	Construction de la station d'épuration de Thuillies	Mise en service	2.175.938 €
WANFERCEE-BAULET	Collecteur de Velaine	Mise en service	1.110.359 €
LOBBES (4 d'GIN'S-Avigroup)	Mise à niveau de la station de 4d'Gins - Avigroup	Avant-projet approuvé	1.606.150 €
LOBBES (Chemin d'Hourpes)	Reconstruction de la station de Lobbes (Chemin d'Hourpes)	Mise en service	1.354.359 €
ROSELIES	Station de pompage (SP) du ruisseau du Pré à la Hutte (rue Appaumée)	Mise en service	166.863 €
VIESVILLE CANAL	Collecteur du ruisseau de Buzet	Mise en service	7.160.962 €
LIGNE SAINT-AMAND	Construction de la station d'épuration de Ligne Saint-Amand	En travaux	3.532.640 €
BAILEUX	Extension de la capacité de la station de Baileux à 10.000 EH et mise à niveau	Programmé	4.400.000 €
WANGENIES	STEP de Wangenies	Programmé	2.700.000 €
WANGENIES	Collecteur de Wangenies	Avant-projet envoyé	720.000 €
WANGENIES	SP + collecteur Heppignies II	Avant-projet envoyé	450.000 €
WANGENIES	SP + collecteur Martinrou I	Avant-projet envoyé	210.000 €
WANGENIES	SP + collecteur Martinrou II	Avant-projet envoyé	250.000 €
CHATELET (Roselies)	Rénovation d'un tronçon du Collecteur de Soleilmont	Avant-projet approuvé	2.023.475 €
TOTAL			27.937.271 €

C'est une programmation en termes de travaux, ce qui veut dire qu'il faudra que nous respections un échéancier précis en parfaite adéquation avec la budgétisation annuelle de la SPGE.

La planification de ces dossiers permet de les terminer impérativement pour 2021.

1.1.2 Distribution d'eau

La Société Wallonne des Eaux (SWDE) nous a confié, depuis 2017, 46 études sur base de la convention de collaboration horizontale SWDE-IGRETEC du 30 janvier 2015.

Ces études concernent le renouvellement des réseaux de distribution d'eau en partie dans le cadre de dossiers d'égouttage et d'amélioration de voirie.

Elles représentent un montant total de travaux estimé à 17.059.390,52 € HTVA.

Une planification a été remise à la SWDE.

1.1.3 Égouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)

Dans le cadre du PIC 2017-2018, les 21 communes qui composent la zone dévolue à notre Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) nous ont confié 42 études d'amélioration de voirie et d'égouttage pour un montant total de travaux estimé à environ 16.000.000 € HTVA.

La part de la SPGE en égouttage représente un montant total de travaux estimé à 6.600.000 € HTVA tandis que la part du Service public de Wallonie (SPW) en voirie représente un montant total de travaux estimé à 10.000.000 € HTVA.

Les dossiers ont tous été finalisés et sont en chantier actuellement.

A titre d'exemples :

- égouttage et amélioration des rues Oleffe, Halloin et du Bas à Heppignies;
- égouttage et amélioration de la rue de Versailles à Sivry-Rance;
- égouttage et amélioration de la rue de l'Astia à Gerpennes;
- égouttage et amélioration de la rue Al' Croix à Aiseau-Presles;
- égouttage et amélioration de la rue du Taillis à Courcelles.

1.1.4 Espaces publics

La collaboration entre le service voirie et les architectes d'IGRETEC a permis à une série de dossiers relatifs aux espaces publics de

différentes communes de finaliser, tant en phase projet qu'en phase chantier, des dossiers associant technique et esthétique et ce, de manière concrète sur chantier.

A titre d'exemples :

- rue Bolle à Farciennes : le chantier est en cours ;
- rue du Jouay à Farciennes : le chantier commence;
- la Place d'Auvelais, bel exemple de complémentarité, sera terminée dans quelques mois ;
- la Place Bougard à Courcelles : le chantier est terminé ;
- aménagement du site Boch à La Louvière : le projet est déposé.
- rue Jennay aux Isnes à Gembloux : le chantier est en cours.

1.1.5 Cadastre des réseaux et topographie

Comme annoncé dans notre Plan Stratégique 2017-2019, la SPGE a marqué accord, le 11 juillet 2017, sur notre demande d'internaliser les missions de cadastre de l'égouttage communal.

L'étude doit permettre d'atteindre un taux de 43 % de réseau cadastré et 20 % de réseau inspecté au terme des 5 ans.

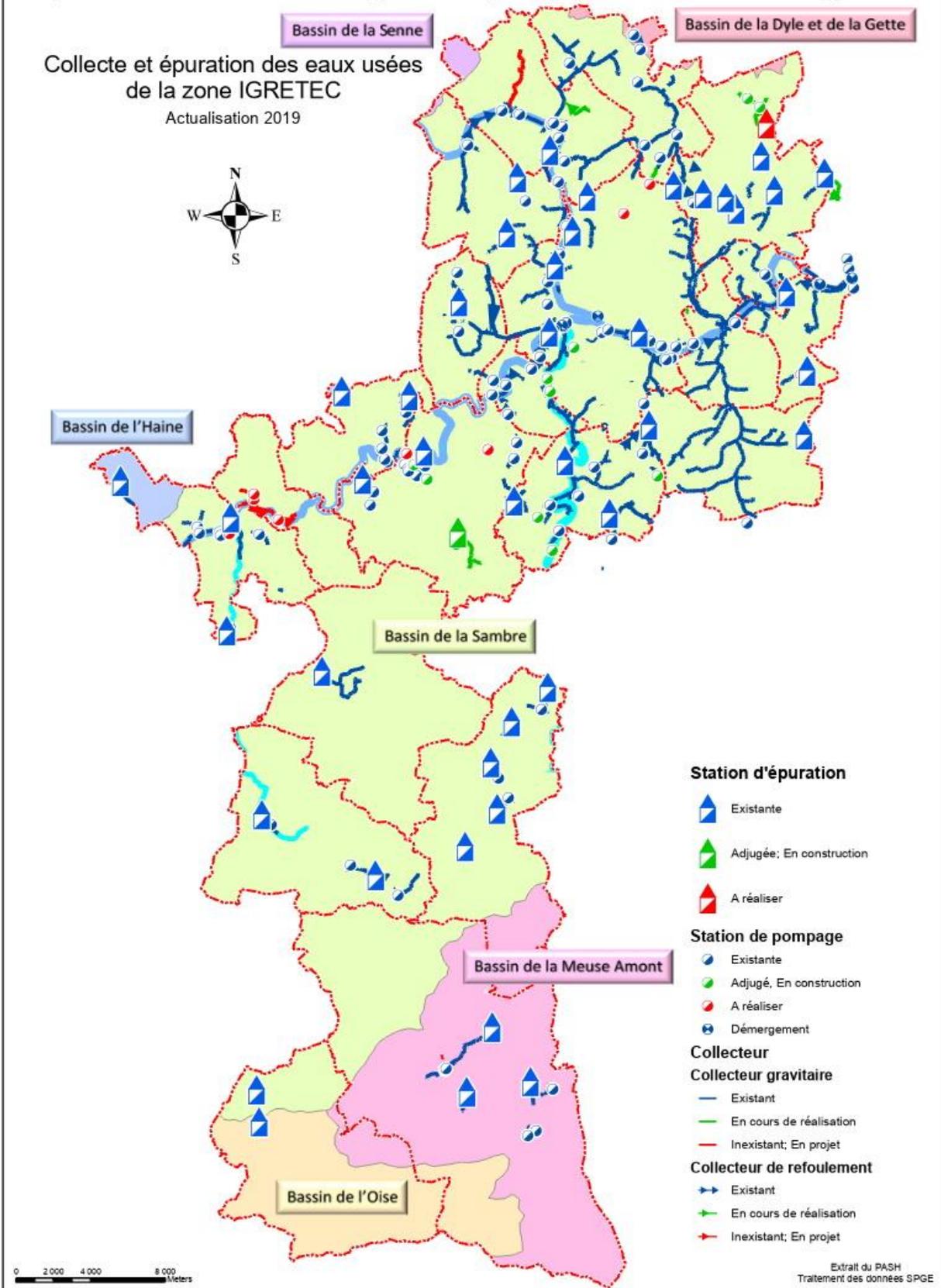
Cet objectif a été respecté : 180 km ont été parcourus en 12 mois (près de 3.000 chambres de visite relevées) par rapport à un objectif d'inspection du réseau de 170 km par an.

1.1.6 Hydrologie

En 2019, nous avons réalisé une étude hydrologique, à savoir la création d'un bassin d'orage du Ry du Grand Vau à Wanfercée-Baulet. Ce qui confirme notre volonté de nous positionner dans le domaine crucial pour les villes et communes des études pour la lutte contre les inondations.

1.2. Exploitation

Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement



Localisation des ouvrages d'assainissement dans la zone d'action d'IGRETEC

A l'heure actuelle, nous exploitons 42 stations d'épuration dont la taille varie de 100 à 200.000 équivalents-habitants (EH), 138 stations de pompage ainsi qu'un réseau de 404,5 km de collecteurs et plus de 850 déversoirs d'orage.

La capacité totale de nos ouvrages est de 605.500 EH.

En 2018, le volume total des eaux usées traitées dans nos ouvrages dépassait les 47 millions de m³.

En juin 2019, la certification ISO 14001 de notre système de management environnemental ainsi que notre enregistrement EMAS ont été reconduits lors du 2^{ème} audit de suivi du cycle 2017-2020.

Lors de cet audit de suivi, la station d'épuration de Fleurjoux (2.700 EH) a rejoint la liste de nos ouvrages enregistrés EMAS.

Les déclarations environnementales annuelles sont mises à disposition sur notre site internet.

Comme les années précédentes, les analyses environnementales de nos stations d'épuration (analyses permettant d'identifier les risques significatifs pour l'environnement) ont été progressivement mises à jour.

Différents chantiers importants ont déjà été finalisés ou le seront avant fin 2019 :

- Les travaux visant à réhabiliter le collecteur d'Acoz, un des collecteurs principaux alimentant la station d'épuration de Roselies, ont été finalisés fin août 2019.



Avant

Après

Différentes techniques de réhabilitation ont été utilisées comme le chemisage des canalisations par polymérisation aux UV ou par inversion sur une longueur cumulée de 550 m, le traitement de fissures par injection de résine ou encore le fraisage de concrétions. Le montant de l'ensemble de ces opérations approche 500.000 € HTVA.

- Les travaux de réhabilitation des collecteurs de l'Ernelle et de la Charbonnière qui alimentent la station d'épuration de Marchienne-au-pont sont bien avancés et devraient être finalisés d'ici fin de cette année. La principale difficulté de ce chantier a résidé dans son accessibilité. En effet, une grande partie de ces collecteurs est posée en bordure du R3 et l'autorisation de travailler ne nous est octroyée que durant les congés scolaires. La réhabilitation des derniers tronçons situés dans les champs devra être réalisée après les moissons. Cette intervention est prévue durant les congés de la Toussaint. Au total, 24 tronçons seront rénovés par chemisage polymérisé aux UV pour un montant estimé à 370.000 € HTVA.

En terme de sécurisation des installations, suite à la mise en évidence d'un risque environnemental significatif, il avait été décidé d'installer un système de détection incendie dans les locaux process de la station d'épuration de Marchienne-au-Pont. Les travaux sont actuellement en cours et devraient également être finalisés d'ici fin de l'année.

- En vue de diminuer notre consommation d'eau de distribution sur la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre, nous avons testé la possibilité de travailler avec de l'eau de service au niveau de la préparation des polymères utilisés pour la déshydratation des boues. L'eau de service est en fait notre eau épurée qui est filtrée sur des filtres à sables.



Installation de production d'eau de service

Ce test s'est avéré concluant. Depuis février 2019, nous économisons environ 600 m³ d'eau de ville par mois soit environ 20 m³ par jour.

En ce qui concerne nos outils de gestion et les aspects administratifs :

- Le dernier permis d'environnement devant être renouvelé (celui de la station de Boussu-lez-Walcourt) a été délivré en date du 2 avril 2019 et sa validité court jusqu'au 3 janvier 2039.
- La caractérisation de notre réseau de collecte touche à sa fin. A l'heure actuelle, 95 % du réseau gravitaire est caractérisé ce qui représente 365 km de collecteurs encodés dans notre système.

Il nous reste encore à procéder à la géolocalisation de 20 km de conduites de refoulement. Il s'agit de canalisations alimentées par les stations de pompage pour lesquelles la position n'est pas assez précise. Leur repérage constitue un enjeu important dans le cadre de la gestion des installations en sous-sol. Ces conduites sont dépourvues de chambres de visite et leur repérage doit être effectué à l'aide de techniques spécifiques comme la radiodétection ou la détection électromagnétique. Un marché sera lancé en 2020 dans cette optique.

- La mise en œuvre de la GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) a également évolué de manière significative. L'objectif actuel visant l'incorporation de l'ensemble de nos ouvrages dans la dernière version du programme est atteint. Néanmoins, cet outil est en amélioration continue. De nouveaux projets visant notamment l'amélioration des plans préventifs pour y intégrer la gestion des consommables ainsi que des stocks décentralisés seront repris dans le prochain plan stratégique.

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Lobbes-Bonniers ont été finalisés courant du second trimestre 2019.



Nouvelle STEP de Lobbes-Bonniers



Ancienne STEP de Lobbes-Bonniers

Cet ouvrage remplace l'ancienne station d'épuration non seulement devenue trop vétuste au fil des ans mais également dont la capacité devait être adaptée.

A ce jour, les eaux usées qui allaient initialement à l'ancienne station d'épuration ont été déviées vers la nouvelle dont la mise en service a débuté.

2019 a également vu la finalisation des travaux de la station d'épuration de Thuillies. La phase de test et de mise en service des équipements a également débuté. Toutefois, la construction du réseau de collecte a pris du retard et les eaux usées ne pourront être acheminées vers cet ouvrage qu'au plus tôt, à la fin du premier semestre 2020.

1.2.1. Contrat de service d'assainissement industriel

La déclaration de politique régionale 2014-2019 prévoyait diverses mesures visant à « assurer le financement équitable de la politique de l'eau et la maîtrise du prix ».

Dans ce cadre, le décret du 12 décembre 2014 a fixé les bases de la mise en place d'un contrat de service industriel et la SPGE s'est vue confier, dans la foulée, la mission consistant à proposer un projet de texte pouvant être accepté par les différentes parties intéressées (SPGE, OAA, industriels représentés par l'Union Wallonne des Entreprises).

Le texte du « contrat-type » a été fixé définitivement dans un arrêté du gouvernement wallon adopté le 30/11/2018. Ce texte fixe les droits et les devoirs de chaque partie ainsi que la méthode de calcul des coûts. Cette méthode est basée sur le principe de mutualisation et les coûts sont plafonnés au montant de la taxe actuelle.

Ce contrat sera obligatoire pour tout établissement rejetant des eaux industrielles dans un réseau aboutissant à une station d'épuration publique existante. Dans ce cadre, nous sommes activement associés à la finalisation des contrats avec chaque industriel et à la signature de ceux-ci. Pour le surplus, nous continuerons à rendre un avis sur les rejets d'eaux industrielles aboutissant à nos stations et à traiter ces eaux.

1.2.2 Gestion publique de l'assainissement autonome

La réforme de la gestion de l'assainissement autonome est maintenant d'actualité.

Nous assurons, dans ce cadre, les différents contrôles réglementaires de notre ressort et participons activement aux séances d'informations relatives à la mise en œuvre des zones prioritaires.

En interne, la formation de certaines personnes doit encore être achevée.

1.3. Pôle du bâtiment et de l'efficacité énergétique

Dans la continuité du fil de la vie, le Bureau d'Etudes a pu œuvrer en 2019, en plus des projets déjà actifs, sur des projets tels que :

Le sport :

- Rénovation de la piscine Stade Yernaux à Charleroi;
- Rénovation du hall omnisport du Stade Yernaux à Charleroi;
- Rénovation du stade de Godarville ;
- Rénovation de la piscine de Walcourt ;
- Rénovation de la piscine Aqua 2000 à Gosselies ;
- La réception des travaux de la piscine de Chimay ;
- Revêtement pour la salle de sports Edgard Hismans à Quaregnon;
- Etude de faisabilité pour la rénovation ou la démolition/construction du hall omnisports de Lambusart (salle Hordies);



- Rénovation de la Piscine à Marchienne-au-Pont;
- Rénovation du hall des sports Wasmuel à Quaregnon;
- Hall omnisports de Binche.

La petite enfance :

- Extension de l'école du Vieux Château à Mellet ;
- Construction d'une crèche de 36 lits à Dottignies;
- Construction d'un bâtiment pour l'accueil extra-scolaire à Quaregnon;
- Extensions d'écoles à Chapelle-lez-Herlaimont;
- Construction d'une école sur le plateau de Bellecourt à Manage.

- Démolition et reconstruction de l'école des Cayats à Châtelet ;



La vie active :

- Réhabilitation d'un bâtiment en cité administrative et résidence services (ancien IDEA) à Quaregnon;



- Aménagements intérieurs - Centre du design à La Louvière.

L'éco-construction

Dans la continuité de notre objectif de créer et de concevoir des bâtiments diminuant l'empreinte écologique, tant au niveau des consommations que de la qualité environnementale des matériaux choisis, nous intégrons dans chaque projet cette démarche.

Plus spécifiquement, des projets purement énergétiques sont étudiés par notre secteur 3 tels que :

- L'amélioration des performances énergétiques de l'école industrielle à Jumet;
- L'amélioration des performances énergétiques de l'Enjeu à Châtelet;
- Ecole du Centre à Marcinelle;
- Ecole du Centre de Roux et Maison communale Annexe.

- L'amélioration énergétique de l'école Cobaux à Charleroi;



1.4. Pôle Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé

1.4.1. La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

En 2019, la Maîtrise d'ouvrage poursuit son développement. L'équipe compte un nouvel engagé.

- Charleroi District Créatif

En 2019, la Maîtrise d'ouvrage poursuit son assistance à la ville de CHARLEROI pour la mise en œuvre du programme FEDER 2014-2020 de Charleroi District Créatif entre-autre par le suivi des divers marchés publics de service (Auteur de Projet, Coordination Sécurité et Santé, Bureau de Contrôle, ...), l'encodage EUROGES, etc.

Dans le cadre de la rénovation du Palais de Exposition (PEX), une première phase de « Démolition et désamiantage intérieurs » a été clôturée.



Le premier lot de la seconde phase de travaux d'une durée de 1189 jours calendrier a été lancé.

2019 verra également le lancement des autres lots indispensables à la complétude de l'œuvre.

Au niveau de la rénovation du Palais des Beaux-arts (PBA) et de la création du Palais de Congrès (PCO), une première phase de travaux relative à des démolitions, du désamiantage et au déplacement d'une cabine gaz a été lancée.

La seconde phase de travaux de rénovation et de construction à proprement parler, a été retardée suite à l'important dépassement budgétaire constaté à l'ouverture des offres.

Le projet Palais des Beaux-arts (PBA) a reçu son permis. Il a été ajusté et fera l'objet d'un nouveau lancement d'appel d'offre en 2019.

Le projet Palais de Congrès (PCO) est en cours de refonte et 2019 verra le lancement d'une nouvelle demande de permis.



Le volet relatif à la redynamisation urbaine des espaces publics et des grands axes (VOI) a également été retardé suite à l'important dépassement budgétaire constaté à l'ouverture des offres. Une procédure de négociation a été lancée et 2019 devrait voir la désignation de l'adjudicataire final du marché de travaux.



L'étude de faisabilité relative à la création d'une unité de production énergétique (UPE) est en attente de la validation par les administrations fonctionnelles. Le cahier des charges de pose

des canalisations du réseau de chauffage urbain est en cours de rédaction.

Le plan lumière se poursuit en coordination avec ORES qui suit son planning interne de lancement et de validation des marchés de fourniture et de travaux. La fin 2019 devrait voir la désignation des adjudicataires.

Il est à noter que dans le cadre des fonds FEDER de la programmation 2014-2020, les équipes de la Maîtrise d'Ouvrage participent également activement au suivi d'autres projets :

- Le Parc des Générations à Sambreville au stade de l'avant-projet ;
- Le Site du Bon Grain à Sambreville en cours d'exécution ;
- Le bâtiment I-Tech Incubator 3 pour le secteur 2 au stade de l'adjudication.
- Le Passage sous voie à Farciennes au stade de l'avant-projet.



• Cité de Métiers de Charleroi

En 2019, la Maîtrise d'ouvrage poursuit sa mission de mise en œuvre de la Cité des Métiers (CDM), projet emblématique qui permettra à termes d'accueillir, sur plusieurs sites, de nombreux élèves assurant ainsi l'intérêt et le développement des compétences techniques et l'accompagnement dans la vie active. Les permis de deux sites ont été déposés et les cahiers des charges sont en cours de rédaction.





Nous sommes sollicités par les Communes pour des missions de Maîtrise d'ouvrage voire des missions globalisant plusieurs métiers d'IGRETEC. Citons plus particulièrement :

- AC CHARLEROI : La cité administrative ;
- AC MOMIGNIES / AIHSH : Démolition et construction d'une maison de repos.

En interne, la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée assure des missions majeures et/ou emblématiques pour son secteur 2 telles que :

- Programme CAMPUS au stade de l'introduction des permis ;
- Bâtiment I-Tech Incubator 6 au stade du démarrage de projet ;
- Parking mutualisé en cours d'exécution, qui prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques, des vélos à assistance électrique et des bornes de recharge pour voitures électriques.

Il est à noter que les équipes de la Maîtrise d'Ouvrage participent également activement au suivi d'autres projets majeurs et/ou emblématiques pour des Pouvoirs Adjudicateurs externes :

- TIBI - Pont-de-Loup : Nouvelle ligne d'incinération au stade de marche industriel (mise en service) et de démantèlement des anciennes lignes ;
- ISPPC : Vésale et Hôpital Marie Curie : Cogénération et photovoltaïque au stade de la relance des marchés ;
- AMS – Port autonome : Désenclavement du pôle économique au stade de début de l'exécution ;
- SWCS : Extension du siège social au stade de l'esquisse.

1.4.2. La Surveillance des travaux

L'équipe surveillance poursuit sa mission historique au niveau de tous nos chantiers de génie civil pour le compte de la SPGE.

Elle participe également très régulièrement au suivi des travaux de génie civil voyer pour le compte des Communes.

De concert avec la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, l'équipe de surveillance suit divers chantiers emblématiques de Génie civil et/ou de bâtiment tels que par exemple : TIBI – ligne 1, FEDER 2014-2020 CDC, AMS – Port Autonome.

1.4.3. La coordination sécurité et santé

En 2019, la Coordination Sécurité et Santé se développe. L'équipe compte un nouvel engagé.

Les Communes continuent à nous solliciter ponctuellement pour ce type de missions voire à établir des conventions cadre.

Nos coordinateurs sécurité-santé sont impliqués dans la grande majorité des dossiers internes afin de maximaliser la sécurité de ceux-ci.

2. L'énergie

2.1. Gestion des Participations

2.1.1. Gestion de l'IPFH

L'Intercommunale pure de financement du Hainaut, en abrégé I.P.F.H., est le relais des participations communales dans le secteur de l'énergie au niveau européen, fédéral et régional.

En quelques chiffres, cette intercommunale qu'IGRETEC gère depuis plusieurs décennies, possède un portefeuille de participations, acquis pour plus de 801 millions d'euros, dont la valeur actuelle dépasse le milliard d'euros. En 2018, l'I.P.F.H. a versé près de 37 millions € à ses associés, au titre de dividendes.

La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour IGRETEC. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

Villes et Communes associées à l'I.P.F.H.



2.1.2. Secteur 3

En 2018, IGRETEC, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 14.677.741,19 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le développement de services en matière

d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable sont très ambitieux.

2.2. Services énergétiques

2.2.1. Centrale d'achat d'énergie

La Centrale d'Achat d'Energie gère les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité pour le compte des 304 adhérents publics rassemblés autour des objectifs fixés :

- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

SUIVI DES MARCHES D'ÉLECTRICITE ET DE GAZ (2017-2019)

La stabilité budgétaire des coûts énergétiques est l'une des priorités fixées lors de la détermination de la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

L'évolution du prix de l'électricité est tellement rapide que tout le monde y perd son latin. Cette situation découle de la conjoncture complexe des différents facteurs influençant le prix du marché.

Soucieuse d'éviter les variations de prix liées aux fortes turbulences sur le plan géopolitique, le choix posé par la Centrale est d'obtenir des prix stables en évitant les risques.

La comparaison des prix fixés pour l'année 2019 permet d'affirmer que ce choix garanti des gains substantiels sur la facture énergétique des 304 adhérents publics aux marchés lancés.

En 2019, nous avons constaté une envolée des prix du marché et donc un gain très important en faveur des adhérents. L'économie se mesure par le delta du prix fixé par la Centrale et le prix du marché de gros mesuré par l'indice ENDEX.

Les causes principales de cette hausse se retrouvent dans la conjoncture géopolitique

internationale et les tensions commerciales entre les Etats Unis et les autres grandes nations (Chine, Europe).

Ce climat de grande tension influence les prix actuels qui restent à des niveaux élevés et qui pèseront sur les marchés futurs de la Centrale.

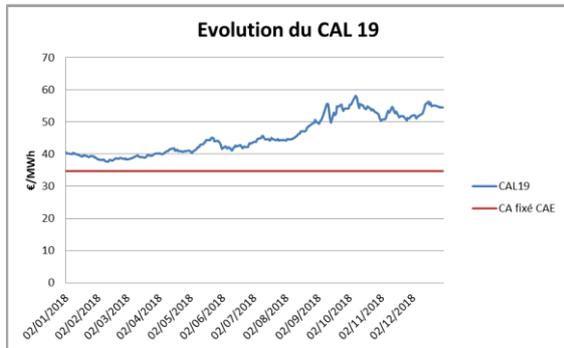


PLATE-FORME COMUNERGIE

Il s'agit des achats groupés d'énergie destinés aux citoyens des communes partenaires d'IGRETEC.

Forte de son expérience dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz pour ses adhérents, la Centrale met à disposition des villes et communes une plateforme web qui permet à celles-ci d'organiser des achats groupés de gaz et d'électricité.

Le principe de ces achats groupés est de regrouper un maximum de citoyens afin de négocier des réductions sur les prix de l'énergie auprès des fournisseurs.

La Centrale joue le rôle d'organisateur pour le compte de l'initiateur (Ville, Commune, CPAS).

Chaque commune garde son identité visuelle propre comme organisateur du marché sur la plateforme COMUNERGIE ainsi que dans la communication vers les citoyens. En fin de période d'inscription, l'ensemble des citoyens sont regroupés afin d'obtenir une taille critique nécessaire à négocier avec l'ensemble des fournisseurs actifs sur le marché wallon.

En septembre 2018, un double marché a été lancé pour les communes de Farciennes, Fleurus, Frameries et Quaregnon.

L'information et l'inscription des citoyens se déroulaient normalement et le choix du fournisseur pouvait avoir lieu.

Mais force était de constater que les tarifs proposés aux citoyens seraient les plus hauts depuis le début de l'année (problématique de la disponibilité du parc nucléaire belge).

Afin de faire profiter aux citoyens de tarifs énergétiques plus avantageux, il a été décidé de reporter l'attribution de ces 2 achats groupés au mois d'avril 2019.

Cette période a été mise à profit pour élargir le champ des communes participantes. C'est ainsi qu'aux quatre communes initiales se sont ajoutées les communes de Saint-Ghislain, Aiseau-Prezles et Chapelle-lez-Herlaimont.

Ce marché s'est révélé être un succès, plus de 1.000 inscrits et 800 contrats signés auprès du fournisseur désigné après négociation.

2.2.2. Efficience énergétique : solutions pour les Villes et Communes

Ce service proposé aux villes et communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : IGRETEC prend à sa charge les investissements rentables en 15 ans à la place des Villes et Communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter le budget des Villes et Communes de charges supplémentaires.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux, IGRETEC peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides.

11 Villes et Communes ont adhéré à ce service. Cela représente aujourd'hui 46 bâtiments améliorés énergétiquement, 81 mesures d'efficacité énergétiques, et un investissement global d'environ 8.790.000 €.

14 bâtiments sont actuellement en chantier, pour un investissement total de 3.115.000 €.

6 autres chantiers (7 bâtiments dans deux communes) sont programmés d'ici 2021, pour un investissement de 17.710.000 €.

Enfin, 3 nouveaux bâtiments (investissement estimé à plus de 2.145.000 €) sont en discussion avec 2 communes pour des réalisations en 2020 et 2021.

En outre, afin de pérenniser l'octroi des subsides de la Région wallonne pour des travaux énergétiques, IGRETEC a été retenu comme structure supra-locale dans la dynamique POLLEC 3 afin d'accompagner six Villes et Communes (Aiseau-Presles, Châtelet, Chimay, Fleurus, Froidchapelle et Momignies) dans la rédaction de leur Plan d'actions Energie climat, qui leur permettra de mettre en place une Politique Locale Energie Climat afin d'atteindre les objectifs de la « Convention des Maires », à savoir une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030. Les bilans énergétiques ont été réalisés et les plans d'action seront finalisés fin de cette année 2019.

2.2.3. Production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, IGRETEC, par le biais de l'IPFH, a mis en place en 2015 un partenariat avec d'autres intercommunales wallonnes et Engie, dont l'objectif est de

financer, réaliser et exploiter des parcs éoliens en région wallonne.

Cela s'est concrétisé par la création de la société Wind4Wallonia et par la construction de deux parcs éoliens à Dour et Sterpenich.

Entretemps, un nouveau partenariat dans l'éolien s'est concrétisé avec EDF Luminus, autre grand acteur du secteur de l'énergie. La société ActiVent Wallonie a été créée le 27 octobre 2017. Deux projets d'investissement ont vu le jour en 2019 à Ath et Le Roeulx.

Ce partenariat matérialise la volonté du Gouvernement wallon de s'engager à tendre, à l'horizon 2020, à ce que 20% de la consommation finale d'énergie soit assurée par des sources renouvelables. A plus long terme, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80% à 95% d'ici 2050, conformément à la Déclaration de politique régionale.

Concrètement, en 2019, les parcs éoliens de Soignies, Ecaussinnes et Leuze sont entrés en exploitation.

2.2.4. Contrôle moteurs

La mise à jour et le recensement des moteurs et des puissances installées dans les entreprises, qu'IGRETEC réalise depuis plus de 60 ans pour les Villes et Communes permet à ces dernières d'optimiser leurs recettes communales, au travers de la taxe sur la force motrice, grâce à l'expertise technique développée par ce département.

Sur l'horizon du plan stratégique, l'équipe ambitionne de poursuivre son développement entamé en 2014 en concrétisant de nouvelles missions auprès de communes situées dans les provinces de Liège, de Namur et du Brabant Wallon, tout en assurant la pérennité des activités historiquement exercées pour de nombreuses communes hennuyères.

En 2019, de nouveaux contrats ont été signés avec les communes de Dour, Juprelle et Mouscron, et des extensions de missions ont été

enregistrées à Erquennes, Estaimpuis, Sambreville et Tournai.

2.2.5. Guichet de l'Énergie

L'expérience d'IGRETEC dans le secteur énergétique résidentiel se concrétise également dans le conseil au particulier au travers d'un guichet ouvert au public mais également en allant à la rencontre du citoyen et ce, depuis 1987.

Les conseillers IGRETEC du Guichet de l'Énergie assurent ainsi le relais vers les citoyens de la région de Charleroi, tant en ce qui concerne les primes, les systèmes de chauffage, les matériaux d'isolation ainsi que les techniques de mise en œuvre, la performance énergétique des bâtiments et la certification de ceux-ci.

De plus, le Guichet de l'Énergie assure la gestion des dossiers introduits par les CPAS pour l'opération "MEBAR", subsidiée par le Service Public de Wallonie (SPW), en faveur des ménages à revenus modestes.

Il contribue également à assurer la transmission de l'évolution technologique à la population au travers de la participation à des salons à thématique "habitation" et en assurant le suivi des actions promotionnelles, en matière d'énergie, menées par le SPW.

Le Guichet de l'Énergie représente donc un passage incontournable pour tous les citoyens, locataires ou propriétaires, à la recherche de conseils et astuces durables à adopter au quotidien comme dans leurs projets de construction ou de rénovation. Le citoyen y bénéficie en effet de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes au service de la Wallonie. Il y obtient également des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie.

3. Développement territorial

3.1. Environnement, Urbanisme et Mobilité

Rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité est une mission clé d'IGRETEC.

Une équipe pluridisciplinaire d'IGRETEC travaille à ce territoire durable en réalisant des études environnementales et en concevant des projets d'aménagement et d'urbanisme, tant pour des clients publics ou privés que pour les besoins propres de l'intercommunale.

C'est ainsi qu'IGRETEC a continué en 2019 de fournir son appui pour l'élaboration de demandes de permis d'environnement ou unique et pour l'accompagnement administratif de ces dossiers. Ces demandes de permis émanent à la fois de Communes, notamment pour des services travaux communaux ou relatifs à des équipements publics comme l'unité de cogénération de l'hôpital Marie Curie, que des entreprises, comme Euro-service qui œuvre dans le regroupement de déchets. L'Environnement a également participé à l'élaboration de la demande de permis unique pour la Cité des Métiers.

Des laboratoires et sociétés de R&D dans le domaine de la biologie moléculaire comme MASTHERCELL ont notamment fait appel aux services d'IGRETEC.

Fort de son agrément d'auteur d'études d'incidences sur l'environnement pour les catégories de projets 1 (Aménagement du territoire, Urbanisme, Activités commerciales et Loisirs), 4 (Processus industriels relatifs à l'énergie) et 6 (Gestion des déchets) en Wallonie, l'Environnement et l'Urbanisme ont pu réaliser, en 2018, 4 études environnementales telles que l'étude de l'implantation d'une aire d'accueil pour les Gens du Voyage à Charleroi ou encore l'audit environnemental d'Euro-Services.

L'équipe a également mis ses compétences à disposition de l'intercommunale lors de ses opérations immobilières ou de maîtrise d'ouvrage.

Notons la collaboration au projet Left Side Business Park, projet phare de la Ville de Charleroi inscrit dans leur « Schéma stratégique 2015-2025 » et dont l'opérationnalisation a été confiée à IGRETEC. Le projet programme un nouveau pôle mixte de bureaux, de logements et des services en Ville Basse.

En ce qui concerne l'urbanisme, IGRETEC a poursuivi sa mission de réalisation de Schémas d'Orientation locaux (SOL) au sens du CoDT., tel que le SOL Usine à gaz à Châtelet, de schémas d'urbanisation, de dossiers de revitalisation ou de dossiers de reconnaissance. Ceux-ci permettront de développer des opérations immobilières et des opérations de requalification urbaine ambitieuses sur le sol wallon.

En lien avec la relation « In House », IGRETEC a été sollicitée en 2019 par plusieurs associés pour la réalisation d'études de faisabilité dans le cadre de la recherche d'un site, notamment pour la localisation d'un poste avancé pour la zone de secours Hainaut Est et pour la localisation d'écoles sur le territoire de La Louvière.

Pour les besoins propres de l'intercommunale en matière de développement économique et territorial, en collaboration avec l'équipe Route et Egouttage, nous avons poursuivi la conduite des études relatives à l'aménagement de Parcs d'Activités Economiques (PAE), existants ou futurs, dont notamment des microzones d'activités économiques en milieu urbain, telles que la microzone Grand Ban Sainte Pauline à Farcienes.

Des études de mobilité ont été réalisées, notamment pour le compte de la commune de Molenbeek, mais aussi dans le cadre plus global de la redynamisation de centre urbain comme par exemple pour la Ville de Châtelet. Notre conseiller en mobilité a également réalisé des études de stationnement, dont une sur le territoire de Sambreville (Tamines).

Enfin, plus de 5 communes ont bénéficié de l'expertise d'IGRETEC en matière de pollution de sol et ont été assistées pour la conduite des études et plans d'assainissement.

3.2. Études d'Aménagement du territoire

En matière d'aménagement du territoire, plusieurs études de faisabilité de réaménagement de sites ont pu être réalisées.

Epinglons l'étude de faisabilité de la modification du plan de secteur à Solre-sur-Sambre à Erquennes et l'étude de faisabilité pour le réaménagement de l'Espace Haquin au centre de Quaregnon.

En 2019, l'Urbanisme a entamé une réflexion sur les opportunités territoriales pour la commune de Chapelle-lez-Herlaimont en vue d'élaborer, par la suite, un document stratégique pour le développement territorial de Chapelle-lez-Herlaimont.

En matière de friche, l'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi s'est tournée vers IGRETEC pour l'accompagner dans la démolition de l'ancien hôpital « Rayon de Soleil ». Dans cette mission, l'Urbanisme est chargé de rédiger le dossier de demande pour la reconnaissance « SAR » (Site à Réaménager) de l'ancien bâtiment hospitalier.

3.2.1. Reconversion de la Porte Ouest :

Suite à l'appel à projet dit « SOWAFINAL 3 » du plan wallon d'investissement, IGRETEC a obtenu la promesse d'un subside de 5.724.000 € pour réaménager le site de la Porte Ouest moyennant la mise en œuvre du mécanisme SAR (site à réaménager).

La première étape est constituée des études du CHST (ULiège) et de l'ISSeP qui devront identifier les risques liés à la pollution du site.

3.2.2. Réaménagement de l'îlot Zoé Drion :

IGRETEC a pour mission d'accompagner le CPAS, l'ISPPC et la Ville de Charleroi dans le développement du quartier Drion. Dans un premier temps, l'étude se concentrait sur le site de l'ancien hôpital civil. En 2019, le périmètre s'est étendu sur le quartier Drion englobant ainsi la polyclinique et le bâtiment CharEurope.

3.2.3. Les rives de Charleroi

En plus de la mise en œuvre globale du projet « Left side business park » et la reconversion du Centre de tri postal, la Ville de Charleroi a demandé à IGRETEC de coordonner tous les projets autour de la Sambre : un projet dorénavant nommé les Rives de Charleroi.



3.2.4. Opération de revitalisation Urbaine à Aiseau-Presles

En 2015, IGRETEC a réalisé une étude de faisabilité de 8 périmètres de revitalisation urbaine. Les conclusions de cette étude ont amené à une seconde mission, à savoir, la coordination des projets de revitalisation urbaine des deux sites « Puits Saint-Henri » et « Ancienne Soudière ». Ces deux projets contigus constituent une opportunité pour la commune d'Aiseau-Presles de redynamiser cet ancien quartier.

La première étape de réalisation des primo-dossiers a été réalisée en 2017. Un pré-accord de l'Administration a d'ores-et-déjà été obtenu pour le site « Puits Saint-Henri ». En 2018, la Commune d'Aiseau-Presles a décidé de mettre en vente une partie du Puits Saint-Henri et de poursuivre la procédure de revitalisation avec le promoteur qui aura acheté le terrain.

3.2.5. Plan opérationnel du centre de Wanze

En 2018, IGRETEC a remporté le marché relatif à l'élaboration d'un plan opérationnel Mobilité, Urbanisme et Egouttage sur le centre de Wanze, en collaboration avec le bureau EuReCo. Le territoire de Wanze a connu un développement important ces dernières années et subit aujourd'hui plusieurs difficultés en termes de

mobilité et d'égouttage. Il s'agit de réaliser en phase 1 un diagnostic prospectif de la mobilité et du développement territorial, et en phase 2, de proposer des solutions durables en matière de mobilité et d'égouttage, pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain au regard des nouveaux développements attendus.

3.2.6. CATERPILLAR

Le 21 décembre 2017, la Société de REconversion des Sites Industriels de Charleroi (SORESIC) a été fondée par l'IGRETEC et la SOGEPA. Le 4 mai 2018, la SORESIC est devenue officiellement propriétaire du site de CATERPILLAR à Gosselies.

Pendant cette phase de transition, les services d'IGRETEC ont apporté leur expertise pour la mise sur pied de la SORESIC et le transfert de propriété. Plus particulièrement, IGRETEC a assuré :

- le transfert de know-how avec les équipes de CATERPILLAR en participant à plus d'une cinquantaine de groupes de travail thématiques ;
- la passation des marchés publics pour les différents services de maintenance et de fourniture nécessaires à la reprise du site ;
- le recrutement du personnel de maintenance de la SORESIC ;
- le transfert des autorisations environnementales entre CATERPILLAR et la SORESIC ;
- le pilotage des négociations liées à la valorisation immobilière du site auprès de futurs repreneurs.

Dans le cadre du Plan d'investissement du Gouvernement wallon, IGRETEC, en partenariat avec la SOGEPA, a obtenu 37.000.000 € pour le projet de reconversion du site Caterpillar à Gosselies.

En 2019, une partie du site a fait l'objet d'une étude de pollution de sols en vue de déterminer les actions à mettre en place afin d'obtenir un Certificat de Contrôle du Sol délivré par le SPW et garantir l'absence de risques pour les entreprises qui souhaiteraient s'y implanter.

3.3. Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (S.R.P.E.)

3 sites sont en cours de réhabilitation :

- la Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont, dont l'étude des travaux de réhabilitation a été menée en 2017 afin de procéder à l'acquisition en 2020 et d'effectuer les travaux en 2021 ;



- l'ancien charbonnage du N°10 du Gouffre à Châtelet, qui ne dispose pas encore de financement régional. Toutefois, la Ville de Châtelet a obtenu une promesse de financement via SOWAFINAL 3 à condition d'actionner l'outil nommé « site à réaménager » (S.A.R.) ;
- la gare de formation à Erquelines dont les travaux ont débuté fin 2018 et dont la finalisation est retardée suite à une stabilité plus fragile qu'escomptée.

3.4. Le Tourisme

L'ingénierie touristique est l'ensemble des activités de conseil et d'assistance technique aidant à définir les meilleures pratiques pour la mise en valeur d'un patrimoine, d'un territoire, d'une ville, d'un lieu, ou d'un équipement touristique dans le but d'en accroître l'attractivité. Elle aide à améliorer la visibilité des différentes composantes de l'offre touristique (hébergement, culture, patrimoine, accueil, ...) qui font l'expérience touristique.

Dans ce cadre, IGRETEC s'inscrit activement dans le réseau « CITW+¹ ».

¹ Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie

Le CITW+ (Outil d'opérationnalisation de projets touristiques) regroupe divers intercommunales et acteurs institutionnels wallons :

- IGRETEC, IDETA, IDELUX, BEP, SPI+, IDELUX, IEG, IDEA et IBW ;
- CGT (Commissariat Général au Tourisme) ;
- Cabinet du Ministre wallon du Tourisme.

Ses missions, développées dans le cadre d'une seconde programmation (2018 - 2021) de Fonds européens visent à :

- Opérationnaliser la mise en œuvre des politiques d'ingénierie touristique en Wallonie ;
- Mettre en commun les compétences et coordonner les actions à l'échelle du territoire wallon ;
- Coordonner de manière globale la réalisation d'études menées par des consultants spécialisés.

IGRETEC souhaite s'intégrer au mieux dans cette dynamique afin de valider de nouvelles opportunités dans le domaine touristique, au profit du Bassin de vie de Charleroi (signalétique touristique, développement/ réhabilitation de sites, structure d'accueil, optimalisation des structures existantes, réseaux cyclables, haltes nautiques, ...). Elles s'inscriront en parfaite cohérence avec les recommandations du Schéma de Développement Territorial de Charleroi Métropole.

Afin de sensibiliser et d'impliquer au mieux les Villes et Communes concernées, IGRETEC a organisé, le lundi 29 avril 2019, en partenariat avec la Conférence des Bourgmestres de Charleroi Métropole, une séance d'information sur les missions et opportunités du « CITW+ ».

Cette séance fut l'occasion de lancer un « Appel à projets » auprès des acteurs concernés. Les informations recueillies et projets sélectionnés permettront de définir, au cours du second semestre 2019, les études les plus pertinentes à soumettre au CITW+.

4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

4.1. Les Parcs d'Activités Économiques

IGRETEC gère aujourd'hui 21 parcs d'activités économiques représentant quelque 1050 hectares de terrain à vocation économique. 215 hectares sont actuellement disponibles.

4.1.1. CHARLEROI-AIRPORT I et II

Les parcs d'activités économiques de Charleroi-Airport I et II, d'une superficie globale de 60 hectares, ont offert une première réponse à la quasi saturation des parcs existants. A ce jour, 6,5 hectares de terrains ont été commercialisés.

Le PAE Charleroi-Airport II va bientôt se voir doté d'une bretelle de sortie vers l'autoroute A54. Les travaux débiteront en 2020.



4.1.2. L'ECOPOLE

Ce nouveau parc d'activités économiques, pôle régional du développement durable, est situé sur les territoires communaux de Farciennes, Aiseau-Presles et Sambreville, le long de la route de la Basse Sambre (N 90).



Ce parc d'un potentiel foncier de 150 hectares a été inauguré en juin 2018.



La production de documents de référence en matière de développement durable et d'économie circulaire a été réalisée fin 2018 et en 2019. Cette démarche aboutira à la publication des « principes guides » et d'une « charte de responsabilité » début 2020.

4.1.3. FLEURUS-FARCIENNES

L'extension du parc d'activités économiques de Fleurus-Farciennes fait partie d'un nouveau programme de développement de PAE, actuellement en cours d'analyse.

4.1.4. MOMIGNIES

Le Conseil communal de Momignies a confié à IGRETEC la mise en œuvre de l'extension du parc d'activités économiques de Momignies, d'une superficie d'environ 4 hectares.

Les terrains sont en cours d'acquisition et les travaux devraient être achevés en 2021.

4.1.5. BEAUMONT

Le PAE de Beaumont se verra agrandi de quelque 16 hectares.

Le dossier de reconnaissance du périmètre est en cours de rédaction et sera déposé fin 2019 ou au début 2020.

Les acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de l'extension seront finalisées en 2021. Les travaux seront menés durant les années 2022 et 2023.

4.1.6. THUIN-DONSTIENNES

Les travaux d'aménagement de l'entrée du PAE de Thuin-Donstiennes ont été finalisés début 2018.

4.1.7. MICROZONES

Pour satisfaire à tous les besoins des entreprises en matière d'infrastructures d'accueil, il convient, en parallèle à la création de nouveaux Parcs d'Activités Economiques de grande ampleur, de mettre en œuvre des infrastructures de moindre envergure : les microzones.

Les prochaines microzones mises en œuvre seront :

- Surchiste (Fontaine-l'Évêque),



Le dossier de permis d'urbanisme a été déposé début 2018 afin de concrétiser les travaux d'aménagement en 2019. Suite au refus de permis d'urbanisme du fonctionnaire-délégué, un recours a été introduit ce qui, en cas d'issue favorable, retardera de quelques mois le début du chantier.

- Menonry (Aiseau-Presles)

IGRETEC va développer sur le site dit « Menonry », une petite zone d'accueil pour entreprises.

Ce site se trouve en bordure de l'Ecopole.

Une étude de faisabilité, préalable au dossier de reconnaissance, est en cours d'élaboration en vue de fixer le périmètre d'intervention.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, les travaux d'équipement ne débuteront pas avant 2023.

- Grand Ban - Sainte-Pauline (Aiseau-Presles)

Via le mécanisme SAR (site à réaménager), la commune de Farciennes est en train d'assainir l'ancien site dit « Grand Ban – Sainte-Pauline ».

Le dossier de reconnaissance en sera finalisé avant la fin 2019.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour fin 2021 – début 2022. Dès ce moment, elle sera apte à rencontrer un nouvel essor économique.



4.1.8. Requalification de PAE

Afin de poursuivre les efforts de rénovation nécessaires de nos anciens parcs d'activités économiques, nous menons trois projets, dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER 2014-2020, pour la requalification de l'Aéropole et des parcs de Courcelles et de Montignies-sur-Sambre. Les études ont débuté en 2017. Compte tenu, entre autres, des études préalables et procédures de marchés, les premiers travaux devraient débuter début 2020.

Dans le cadre de l'appel à projets intitulé Développement Durable dans les parcs d'activités économiques, le Gouvernement wallon a retenu le projet d'implantation sur l'Aéropole d'un parking mutualisé avec bornes électriques pour vélos et voitures. Les travaux se termineront fin 2019 et les vélos électriques seront mis à disposition début 2020.

4.1.9. Projet ZELDA

Dans le cadre de l'appel à projets intitulé Développement Durable dans les parcs d'activités économiques cité précédemment, IGRETEC s'est vu attribuer un subside pour participer à une étude de faisabilité de Zoning à Energie Locale DurAble (ZELDA).

Le projet consiste en l'étude de faisabilité de la mise en place d'une micro-grille énergétique virtuelle à l'échelle d'un parc d'activités économiques (PAE). Cette micro-grille permettrait à un groupe d'entreprises volontaires de mettre en commun des capacités de production sans devoir se déconnecter du réseau de distribution public, et ce afin de réduire leurs coûts énergétiques. La micro-grille virtuelle est un système électrique intégrant des consommateurs et des unités de production locales visant l'optimisation des flux d'énergie. La production locale qui est consommée au sein du PAE pourrait être considérée comme de « l'autoconsommation collective ».

Le projet comporte 4 étapes, à savoir :

1. La récolte de données ;
2. Le recrutement des entreprises afin d'obtenir l'accès à leurs données de consommation ;
3. Les simulations ;
4. L'analyse critique comprenant l'étude de l'impact sur la facture énergétique.

Les principaux partenaires de cette étude de faisabilité sont les autres intercommunales de développement économique, ORES et l'Université de Mons (UMons).

Les conclusions du projet ZELDA viennent confirmer l'intérêt des Communautés d'énergie renouvelable (CER) comme outil permettant d'améliorer l'attractivité des PAE. La mise en œuvre de telles communautés est bénéfique pour tous dès lors qu'elle permet en effet d'envisager une réduction de la facture finale d'électricité des entreprises, une meilleure intégration des unités de production d'électricité verte sur le réseau et un maintien dudit réseau public comme élément central de la relation entre les productions décentralisées d'énergie renouvelable et les clients.

La volonté des Intercommunales de développement économique participantes,

rejointe ultérieurement par la SPI, grâce aux différents projets-pilote auxquels elle a participé, est dès lors très clairement de soutenir la mise en œuvre des CER en PAE.

Dans ce cadre, une des recommandations du projet ZELDA est de promouvoir un outil inclusif (la CER) qui puisse regrouper et potentiellement concerner TOUTES les entreprises installées en PAE et ce donc, quel que soit le niveau de tension à laquelle elles sont connectées au réseau de distribution public.

L'enjeu du Smart Metering est donc central et prépondérant dans la mise en œuvre efficace des CER. ZELDA 2 donne les moyens nécessaires pour atteindre ce caractère inclusif impératif au succès des CER en PAE wallon.

L'objectif du projet ZELDA 2 est de favoriser la mise en œuvre de CER en PAE, en visant à la fois les entreprises raccordées en Moyenne Tension (MT) mais aussi les entreprises raccordées en Basse Tension et d'inclure, le cas échéant et dans le but d'augmenter la résilience de ces communautés, les unités de production de renouvelable (par exemple : parcs éoliens) et des consommateurs « services communautaires » raccordés en MT au même poste de transfert Haute Tension/MT

4.2. Les bâtiments

L'intercommunale gère actuellement 26 infrastructures représentant une surface totale de 67.000 m² composées de bureaux, ateliers, laboratoires et halls-relais.

La cession, de la Ville à IGRETEC, du site des ZAMI sera concrétisée fin 2019.

4.2.1. I TECH INCUBATOR 3

La programmation pour la réalisation de l'I Tech Incubator 3, reposant sur la déconstruction et le liaisonnement de 2 infrastructures énergivores existantes : le « Clément Ader » et le « Télécom 2 », est établie sur une base de 4660 m².



Le permis a été octroyé en avril 2019 et les études sont finalisées. L'adjudication a été lancée en septembre 2019 et les travaux débuteront en février 2020. La fin du chantier, dont la réalisation est soutenue par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) est, quant à elle, estimée à fin 2021.

4.2.2. BÂTIMENT ECOPOLE

La réalisation d'un premier bâtiment d'accueil composé de halls de tailles variables au sein de l'Ecopole est en cours de réflexion. Il permettra d'attirer les premières entreprises susceptibles de s'installer au sein de l'Ecopole.

La Région wallonne a marqué accord sur le financement partiel de ce projet, à concurrence de 2.827.775 € dans le cadre de l'appel à projets Sowafinal 3.

La programmation sera définie pour le 1^{er} trimestre 2020 et intégrera des techniques innovantes dans les domaines de l'environnement, l'énergie ou encore l'économie circulaire.

4.2.3. GREEN SONACA

Depuis février 2019, 5.160 m² de bureaux accueillent la direction et le bureau d'études de la Sonaca.



4.2.4. CAMPUS DES SCIENCES ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Les travaux devraient débuter en septembre 2020 pour le bâtiment Solvay et s'achever un an plus tard. La rénovation de la maçonnerie débutera en août 2021 et se terminera en septembre 2023.

4.2.5. CASERNE TRESIGNIES

Afin de contribuer à la redynamisation économique et urbaine du Centre-ville, IGRETEC ambitionne d'acquérir et de rénover la seconde aile du site des Casernes Trésignies.

La Région wallonne a marqué accord sur le financement partiel dans le cadre de l'appel à projets « Sowafinal 3 » pour un montant de 6.406.443 €.

L'étude du projet débutera dans le courant du dernier trimestre de 2019.

Le décret relatif au développement des parc d'activités économiques impose la réalisation préalable d'un dossier de reconnaissance du site qui englobera d'autres bâtiments jouxtant la Caserne Trésignies.

4.2.6. Acquisition de bâtiments sur l'Aéropole

- MERMOZ 2

Le bâtiment MERMOZ 2, situé à côté du bâtiment Mermoz 1 appartenant à l'Intercommunale, a été acquis en décembre 2017. Celui-ci sera entièrement rénové sur une surface de 1260 m² et dédié aux sociétés actives dans le secteur des biotechnologies.

La demande de permis a été introduite en septembre 2019. Les travaux devraient débuter en septembre 2020.

La mise en service du bâtiment est prévue en avril 2021.

4.2.7. I TECH INCUBATOR 6

L'étude d'un projet stratégique de grande ampleur et dédié au secteur des biotechnologies a démarré en 2019. Un Masterplan a été finalisé.

La carte présentée ci-après liste, d'une part les infrastructures existantes et, d'autre part, les projets actuellement en cours de construction ou à l'étude.

LOCALISATION DES BÂTIMENTS PROPOSÉS ACTUELLEMENT AUX ENTREPRISES, IDENTIFICATION DES INFRASTRUCTURES EN COURS DE CONSTRUCTION ET DES PROJETS FUTURS

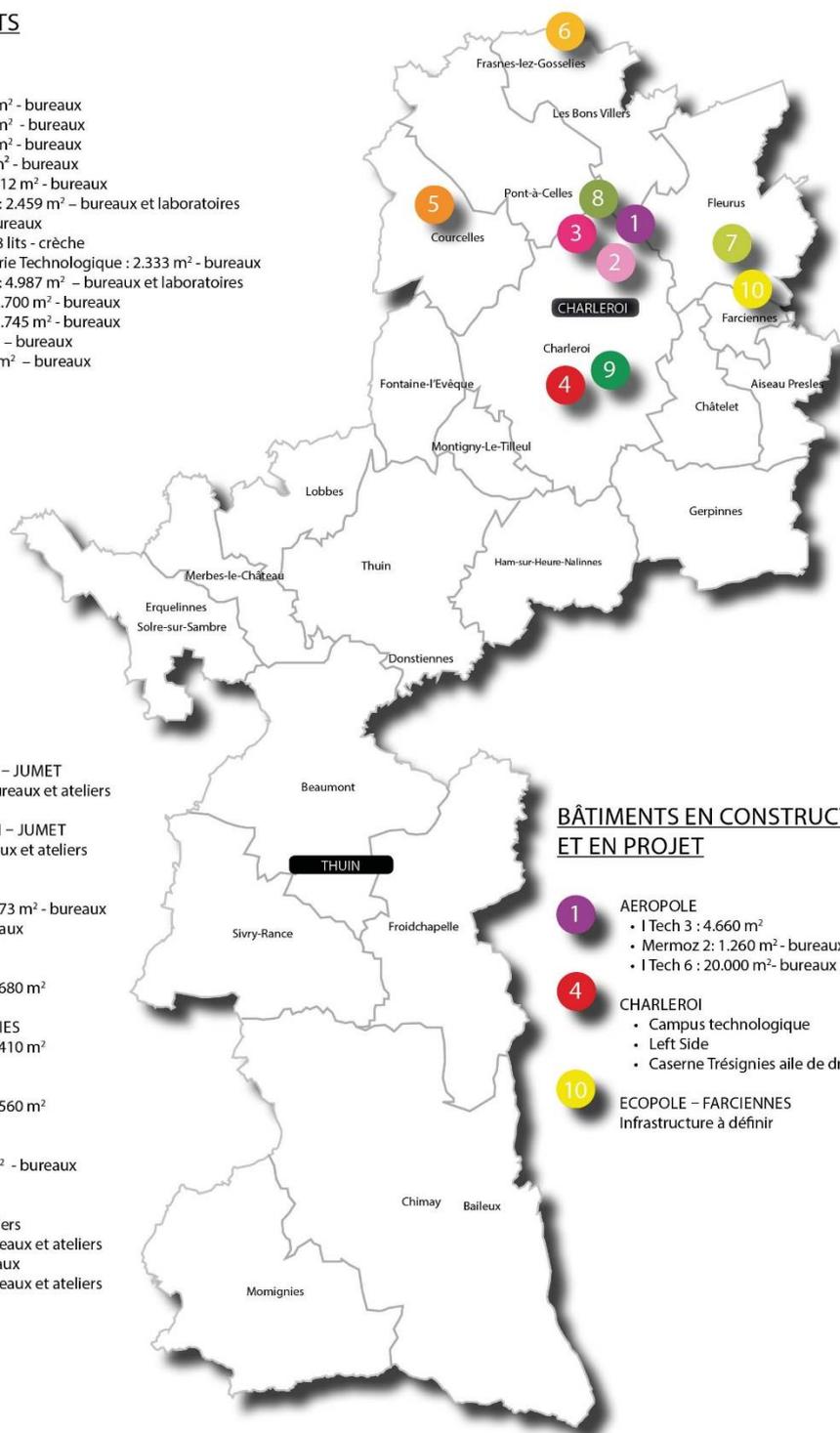
BÂTIMENTS EXISTANTS

- 1** AEROPOLE
- Mermoz 1 : 1.909 m² - bureaux
 - Mermoz 4 : 2.237 m² - bureaux
 - Télécom 1 : 2.905 m² - bureaux
 - Télécom 2 : 1.608 m² - bureaux
 - Clément Ader : 1.312 m² - bureaux
 - I Tech Incubator 1 : 2.459 m² - bureaux et laboratoires
 - Eole : 5.132 m² - bureaux
 - Les P'tits Bouts : 48 lits - crèche
 - Maison de l'Industrie Technologique : 2.333 m² - bureaux
 - I Tech Incubator 2 : 4.987 m² - bureaux et laboratoires
 - Saint-Exupéry 1 : 2.700 m² - bureaux
 - Saint-Exupéry 2 : 2.745 m² - bureaux
 - Black Box : 562 m² - bureaux
 - Lindbergh : 1.133 m² - bureaux

- 2** CHARLEROI AIRPORT I – JUMET
Artemis : 1.982 m² – bureaux et ateliers
- 3** CHARLEROI AIRPORT II – JUMET
Atlas : 1.826 m² – bureaux et ateliers
- 4** CHARLEROI
Caserne Trésignies : 4.573 m² - bureaux
Soléo : 13.138 m² - bureaux
- 5** COURCELLES
Hall industriel (HR*) : 1.680 m²
- 6** FRASNES-LEZ-GOSSELIES
Hall industriel (HR*) : 1.410 m²
- 7** FLEURUS
Hall industriel (HR*) : 2.560 m²
- 8** PARC GOSSELIES 2
Green sonaca : 5.160 m² - bureaux
- 9** GILLY - ZAMI
ZAMI 1 : 2.214 m² - ateliers
ZAMI 2 : 1.162 m² - bureaux et ateliers
ZAMI 3 : 517 m² - bureaux
ZAMI 4 : 1.426 m² - bureaux et ateliers

BÂTIMENTS EN CONSTRUCTION ET EN PROJET

- 1** AEROPOLE
- I Tech 3 : 4.660 m²
 - Mermoz 2 : 1.260 m² - bureaux et labos
 - I Tech 6 : 20.000 m² - bureaux et labos
- 4** CHARLEROI
- Campus technologique
 - Left Side
 - Caserne Trésignies aile de droite
- 10** ECOPOLE – FARCIENNES
Infrastructure à définir



*HR=HALL RELAIS

4.3. Secteur 4 – Zone de bruit des activités aéroportuaires

IGRETEC a poursuivi, en accord avec la SOWAER, la gestion et le développement des actions immobilières liées aux biens acquis dans le cadre des mesures environnementales de l'aéroport de Charleroi/Bruxelles-Sud.

Au 31 août 2019, 209 biens ont été acquis avec une moyenne de 146.309 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d'achat pour les biens bâtis.

Suite à la décision du Gouvernement Wallon du 26/10/2017, laquelle met fin au contrat de gestion au 31/12/2019, une première phase de transfert de 55 immeubles à la Sowaer a eu lieu en date du 14/09/2018.

A l'exception de 4 biens situés dans le périmètre de la place du Chef-Lieu et abords, cette première phase de transfert concerne l'ensemble des biens loués.

Depuis, la SOWAER procède en son nom propre aux nouvelles acquisitions.

Ces biens se répartissent, par affectation, de la manière suivante :

août-19	
Propriétés représentant des locations en résidence principale	51
Propriétés occupées par les anciens propriétaires	1
Propriétés vides avec objectif de les rénover ou de les vendre	33
Propriétés destinées à la démolition	16
Biens ayant fait l'objet d'une démolition	34
Biens vendus	74
Nombre total de biens	209

Dans un souci permanent de redynamisation territoriale, divers projets ont été initiés et se poursuivront.

4.3.1. Réhabilitation de maisons vides

5 biens sis rue de Gosselies sont en cours de rénovation en vue d'une remise en location.

En zone B, 5 immeubles supplémentaires.

4.3.2. Immeubles occupés situés en zone A du PDLT²

Les mesures raisonnables de maintien de l'occupation des habitations situées en zone A seront poursuivies de manière à valoriser ce patrimoine en attente d'un plan ambitieux de requalification des lieux.

4.3.3. Démolition d'immeubles en zones A et B du PDLT

Dans la foulée des 14 immeubles démolis sis rue du Carrosse et chaussée de Bruxelles, la démolition du solde des biens, soit 5 immeubles, se poursuit. Les travaux sont en phase d'achèvement. Seul 1 immeuble doit encore être démoli (travaux postposés suite à un problème de pollution du sol).

La démolition de l'immeuble rue Jacquemain a été effectuée. Travaux en phase d'achèvement (clôture et ensemencement).

Sur 6 immeubles à démolir rue de Gosselies :

- 5 sont en cours de travaux
- 1 immeuble pour lequel il convient de réintroduire la demande de permis (la première demande ayant fait l'objet d'un refus).

3 immeubles rues Bastin et Munster dont :

- 2 pour lesquels les travaux seront terminés d'ici fin 2019.
- 1 pour lequel il convient de réintroduire la demande de permis (la première demande ayant fait l'objet d'un refus).

² Plan de Développement à Long Terme

5. Développement Économique

Le Service développement économique regroupe l'ensemble des actions et services destinés aux entreprises.

Dans la pratique, les équipes y sont plus particulièrement en charge de :

- la commercialisation des parcs d'activités économiques, dont l'offre s'est considérablement renforcée avec la mise en œuvre récente de l'extension du parc de Chimay-Baileux (30 ha) et de l'Ecopole (137 ha).
Au 31 août 2019, 3 dossiers de ventes ont pu être finalisés et 4 compromis sont en cours de finalisation pour une superficie totale de quelque 47.000 m² concentrés principalement sur l'Aéropole et Charleroi-Airport I;
- l'accueil de délégations issues des mondes académique, diplomatique, économique, politique ou syndical. On notera cette année la réception de représentants de la Beijing Regional Development Agency;
- l'important volet d'animation économique du territoire.

5.1. L'Animation Économique

Dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, l'animation économique s'organise sur notre territoire au sein du portefeuille « Animation Economique dans le bassin du Hainaut Oriental » qui associe différents opérateurs du territoire (CEEI Héraclès, CCIH, UCM, Hainaut Développement).

L'équipe d'animation économique d'IGRETEC y est plus spécifiquement en charge du projet « Stratégie de Développement Économique des PME de Charleroi-Sud Hainaut ».

Dans les faits, notre principale mission est d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement afin de favoriser la création d'emplois et de valeur ajoutée avec un accent tout particulier sur les aspects liés à l'élaboration et au suivi des dossiers d'aides publiques (prime à l'investissement, aide à l'emploi, chèques divers, avances récupérables,

etc.) au regard de l'expérience accumulée depuis plus de 30 ans.

Du 1er octobre 2018 au 31 août 2019, l'équipe d'animation économique a rencontré et accompagné 174 entreprises (60 en 2018 et 114 en 2019).

Ces accompagnements ont débouché sur l'introduction de 16 demandes d'aide à l'investissement pour un montant global de près de 10.256.130 € au bénéfice notamment de la société Pomfresh pour l'extension de leur bâtiment et une nouvelle ligne de production, de la menuiserie Emac pour de nouvelles machines de production et de l'entreprise Redebel pour du matériel de récolte, pour ne citer qu'eux.

Outre ces dossiers de primes à l'investissement, 28 dossiers de demandes d'aides à l'emploi dites « SESAM » (soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands pour les petites entreprises), ont été introduits sur la même période pour un total de 50 équivalents temps plein.

L'organisation de séances d'informations et de sensibilisation des entreprises du territoire sur divers sujets en lien avec le développement de leurs activités complète notre offre de service selon différents formats :

- Les « IGRETEC SESSION » :
Elles sont destinées à un public plus large d'entreprises avec pour objectifs de les sensibiliser à des thématiques nouvelles et innovantes, de les informer sur les politiques, mesures et outils mis en œuvre par les autorités publiques et de favoriser, par une mise en réseau, le partage d'expérience et le développement de partenariats.
Quatre « IGRETEC SESSION » ont été organisées sur la transmission d'entreprise, la cyber sécurité, la réforme du code des sociétés et les aides à l'emploi.
- Les « MasterClass » :
Ces ateliers collectifs en groupes restreints sont destinés aux chefs d'entreprises. Organisés sur une demi-journée, ils leur permettent de réfléchir et d'échanger sur des thématiques répondant à leurs besoins et à la vie quotidienne de leur entreprise.

Onze « Master Class » ont eu lieu : 9 sur les marchés publics, 1 sur la veille e-réputation, et 1 sur l'innovation.

Collaborations, partenariats et networking

Dans le cadre de notre mission d'accompagnement, nous sommes régulièrement amenés à guider les entreprises vers d'autres opérateurs du territoire qu'il s'agisse d'une recherche de financement, de renseignements en matière d'innovation, d'exportation, etc.

A ce titre, nous veillons, via des rencontres inter-équipes, à entretenir des relations étroites avec l'ensemble des opérateurs du territoire, la volonté étant de tendre vers la mise en œuvre d'un véritable guichet multidisciplinaire qui, de par la combinaison des compétences des différents partenaires, doit permettre d'offrir aux entreprises un dispositif d'accompagnement territorial unique, adapté et simplifié tout au long de leur processus de développement.

Toujours dans le but d'établir des contacts, de favoriser les échanges, de renforcer notre réseau et notre connaissance du tissu économique de la région, nos conseillers ont participé à diverses manifestations organisées par les clubs et fédérations d'entreprises (B4C, GECO, AGORIA, GO CLUB, etc.), nos partenaires (CCIH, Technofutur, Bubble Hub, UCM, etc.), ou les autorités de tutelle.

Enfin, nous poursuivons l'alimentation et la mise à jour de notre nouvelle plateforme web (www.guideaidespubliques.be) permettant aux porteurs de projets, entreprises d'obtenir, sur un seul et même site, des informations complètes concernant les aides publiques selon leur profil et/ou une thématique (emploi, export, investissement, innovation, etc.).

5.2. Hub Créatif Charleroi Métropole

Le Hub créatif Charleroi Métropole est un collectif d'acteurs au service du développement économique et territorial. Il vise à stimuler et à valoriser les initiatives créatives et innovantes de l'écosystème local, et à accompagner le développement d'idées en pré-projets.

Dans le cadre du projet CHARLEROI CREATIVE, nous en assurons la promotion par le biais de séances d'information (forums et ateliers), portant sur des thématiques relatives à l'économie créative (nouveaux business models, nouvelles formes d'organisation du travail, transformation de la vie quotidienne des individus, etc.). Les Forums CHARLEROI CREATIVE sont ouverts à tous et visent le décloisonnement entre l'art, la culture, le sport ou les développements récents ayant trait à l'Industrie 4.0.

A travers le projet « CHARLEROI CREATIVE », nous sommes également en charge du site web dédié au Hub créatif (www.hub-charleroi.be) et de la visibilité de ses services.

En 2019, une dizaine de Forums et de contenus web auront été réalisés sur des thématiques aussi diversifiées que complémentaires (nouvelles mobilités, punk management, leadership, permaculture, portraits d'entrepreneurs créatifs, etc.). Les sujets abordés lors des rencontres en présentiel permettent notamment d'alimenter et/ou de mettre en évidence les projets portés par les autres acteurs du portefeuille Hub créatif (CEEI Héraclès, CETIC et ULB).

Nous assurons enfin la mission de Chef de file pour le portefeuille Hub créatif. Ce rôle consiste en la définition et en l'opérationnalisation d'une stratégie de développement cohérente sur l'ensemble de la programmation, partagée par les bénéficiaires, et à en assurer le suivi auprès des administrations de contrôle et des pouvoirs subsidiaires.

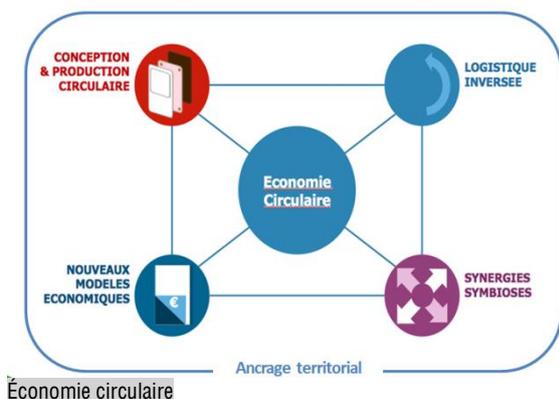
5.3. Économie circulaire

Depuis le mois d'avril 2016, IGRETEC est officiellement reconnue comme opérateur compétent et actif en économie circulaire. A ce titre, nous avons intégré le dispositif mis en œuvre par l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) visant à structurer et à coordonner la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises wallonnes vers plus de durabilité et de compétitivité à long terme.

Notre rôle est de sensibiliser les entreprises, de susciter la réflexion et d'identifier, par le biais de diagnostics, les pistes de développement en la matière. Sur base de nos analyses préalables, l'administration envisage alors la possibilité d'octroyer un incitant financier à l'entreprise concernée, pour lui permettre de mesurer le potentiel d'une démarche en économie circulaire.

Le dispositif a fait l'objet d'une évaluation au niveau régional, notamment quant à son mode de financement, qui a débouché sur la signature d'une nouvelle convention cadre avec la Sowalfin qui en a repris la gestion.

Un demi-équivalent temps plein est aujourd'hui dédié au développement de ce dispositif dans le cadre plus large de Charleroi Entreprendre.



5.4. L'Économie sociale marchande

CAROLIDAIRE, Fonds d'économie solidaire du bassin de Charleroi, a pour mission d'aider les entreprises d'économie sociale marchande à se développer via un financement sous forme de prêts subordonnés et de participation en capital.

Depuis plusieurs années, ce fonds souffre d'un déficit de visibilité qui, accompagné d'une baisse significative des taux proposés par les organismes bancaires et du nombre limité d'entreprises éligibles, génère une faible demande de soutien.

La communication rappelant l'existence du fonds et ses principes, organisée auprès des entreprises du secteur actives sur le territoire d'action de CAROLIDAIRE, n'a pas généré de retombées.

A la demande de plusieurs associés, un Conseil d'administration sera convoqué fin 2019 pour statuer sur l'avenir de la structure.

5.5. Gestion opérationnelle d'Héraclès

Depuis le second semestre 2017, IGRETEC assure la gestion journalière du Centre d'entreprises et d'innovation Héraclès.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des travaux, menés à l'initiative des acteurs/opérateurs d'animation économique actifs sur le territoire de Charleroi Métropole, visant à opérer une refonte du paysage, une rationalisation des outils et à construire une offre de services intégrée, cohérente et plus lisible pour les entreprises.

Ces travaux ont débouché sur le lancement le 21 juin 2019 de Charleroi Entreprendre (nouvelle dénomination d'Héraclès), partenaire des entrepreneurs de Charleroi Métropole, qui réunit les équipes d'Héraclès, du Switch Coworking et auquel s'associe l'équipe d'animation économique d'IGRETEC.

Le processus de transformation, toujours en cours au niveau de l'offre de services notamment, a d'ores et déjà conduit à une restructuration de l'actionariat, renforçant l'implication d'IGRETEC et de Sambrinvest, ainsi qu'à l'absorption de la SCRL Coworking Charleroi.

5.6. Le Comité de Développement Stratégique

Lancé en 2008, le Comité de Développement Stratégique de Charleroi Métropole (CDS) est resté fidèle à son esprit initial : « Etre un lieu de réflexion, de coordination, d'actions et de promotion au profit de développement socio-économique de l'ensemble du Bassin de vie de Charleroi ». Il a pour objet principal de jouer un rôle moteur de développement en proposant divers axes de développement et/ou en apportant son soutien aux projets structurants.

Le Comité de Développement Stratégique a également joué un rôle majeur dans le lancement de la cellule « Catch ».

Il a par ailleurs été à l'origine de la création de la « Conférence des Bourgmestres » ainsi qu'à l'initiative du nouveau plan de communication et du Schéma de Développement Territorial de Charleroi-Métropole. Il s'articule, depuis 2018, autour de 3 commissions («Prospective», «Capital humain» et « Mobilité »).

La présidence du Comité de Développement Stratégique de Charleroi Métropole est assurée, pour la période 2018 - 2020, par Rudy Pirquet (Secrétaire Général régional SETCa)

5.6.1. 10 ans

Près de 50 personnes ont pris part, le 19 décembre 2018, à l'activité organisée à l'occasion des 10 ans du Comité de Développement Stratégique. Parmi celles-ci, les 4 anciens présidents (Michel Martin, Antonio Di Santo, Chantal Doffiny et Dominique Demonté) se sont relayés pour illustrer quelques-uns des faits marquants et autres « Anecdotes » de leurs 2 années de Présidence. Rudy Pirquet, retraça, de son côté, la genèse de cette ambitieuse initiative et souligna sa satisfaction de constater les résultats engrangés, dépassant tous les clivages et visant un intérêt commun, le développement socio-économique du Bassin de Vie de Charleroi.

5.6.2. Voyage études UK

Dans la cadre de ses activités de « Benchmarking » le CDS a déjà organisé 2 voyages d'études dans les régions de Nantes (France), en 2014 et de la Ruhr (Allemagne), en 2017.



Ces déplacements ont à chaque fois démontré leur intérêt et leur pertinence. Citons, à titre

d'exemple, la politique de supracommunalité de « Nantes Métropole » (ayant inspiré le lancement du Schéma de Développement Territorial du Bassin de vie de Charleroi) et les divers masterplans innovants (réhabilitation et valorisation de friches industrielles) développés, en Allemagne, dans la région de la Ruhr (Essen, Duisburg et Dortmund).

Dans ce contexte, le CDS a organisé, en février 2019, un déplacement similaire dans les villes de Londres, Manchester et Liverpool. Celles-ci présentent à leur niveau, des réalisations et initiatives transposables, toutes proportions gardées, à Charleroi Métropole. Notamment en matière de « Reconversion de sites industriels urbains » et « Développement culturel ».

Au total 41 participants (Membres du CDS, mandataires politiques, experts et journalistes, représentants d'IGRETEC) ont pris part à ce voyage d'étude, contribuant à sa réussite et à son rayonnement.



5.6.3. Les commissions

- La Commission « Prospective » :

Elle est à l'origine de nombreuses études et initiatives : « Atlas socio-économique », « Etude logement », « Etude BSCA », « Boîte à outils anti-dumping social », ...

Afin de répondre au mieux aux récentes évolutions du paysage socio-économique, la Commission « Prospective » a adopté, en avril 2019, une nouvelle « Charte » redéfinissant son mode de fonctionnement, ses objectifs et ses missions prioritaires.

La Commission se positionnera dorénavant, en parfaite cohérence avec son esprit initial, en tant que point de convergence de projets (Rôle de facilitateur) et force de proposition et relais pour Charleroi-Entreprendre.

- La commission « Mobilité »

Elle prend en charge le suivi et les problématiques liées à cette thématique sur l'ensemble du territoire du Bassin de vie de Charleroi (mobilité multi et intermodale, connexions avec les régions voisines, accessibilité de/vers Charleroi, désenclavement du sud de la région). Au cours de l'année 2019, elle a poursuivi la coordination des divers dossiers :

- Accessibilité et mobilité « Projet Campus » de Charleroi ;
- Accessibilité et mobilité sites touristiques ;
- Mise en œuvre Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) pour N5 ;
- Mise en œuvre carte Mobib / Citypass (TEC - SNCB) Charleroi Métropole;
- Activités et partenariat asbl Mobilesem ;
- Rencontre Ville de Charleroi / SNCB : Cette réunion (04 avril 2019) entre la Ville de Charleroi, la Commission « Mobilité » et Sophie Dutordoir (CEO SNCB) a permis de mettre en perspective les grands projets en cours au niveau de Charleroi-Métropole. En insistant sur l'importance de la notion de « Métropole » versus « Villes » et sur la nécessité de raisonner sous la forme de projet intégré.
- Les opportunités et enjeux du Schéma de Développement Territorial : Celui-ci définira les axes et projets prioritaires (en lien avec les divers aspects « Mobilité » se retrouvant dans de nombreuses rubriques du SDT) à mettre en place au niveau de Charleroi-Métropole.



Dans ce contexte, la Commission « Mobilité » a rédigé, à l'attention de bureau d'études (Buur - Idea Consult), une note de position en

vue de la préparation de la rencontre « Ateliers du territoire de Charleroi Métropole – Phase 2 » du 05 juin 2019.

- La Commission « Capital Humain »

Elle a de son côté généré et/ou soutenu (notamment via les Fonds Feder) des projets d'infrastructures, novateurs et structurants, tels que le Campus Technologique, l'Université Ouverte, le Centre Zénobe Gramme ou la Cité des Métiers. Une seconde phase, initiée en 2017, s'est focalisée sur la consolidation du paysage institutionnel de l'« Education et de la formation » (Préparer le Bassin de vie de Charleroi à la mutation du marché de l'emploi, aux nouvelles technologies et aux exigences d'apprentissage).

Parallèlement aux projets en cours (« Coding school », certificat en « Electronique de l'énergie », « Territoire Zéro chômeur de longue durée », « COOP – Coopératives citoyennes », ...), une nouvelle initiative commune (Catch, Université Ouverte, ...) sera mise en œuvre au cours de l'année 2019 ; l'European Biotech School.

L'EBS prendra la forme d'un centre de formation (multi-opérateurs) visant à répondre aux besoins et défis de l'ensemble des secteurs « Biotech » et « Pharma » wallon.

Le planning prévisionnel porte sur la période 2019 - 2023 (Opérationnalisation).

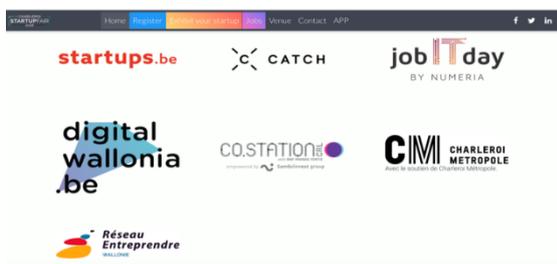
5.6.4. Les projets transversaux

1° Le Comité de Développement Stratégique a poursuivi, conjointement avec la Conférence des Bourgmestres, la mise en œuvre du plan de communication de Charleroi-Métropole. Celui-ci vise à affirmer le positionnement de notre territoire et à promouvoir ses multiples atouts via 2 axes principaux :

- La réalisation et l'animation d'un nouveau portail Internet (www.charleroi-metropole.be);
- Le développement de l'identité et de l'attractivité de la Région de Charleroi-Métropole » (Marketing territorial).

Son lancement officiel s'est matérialisé par la tenue, le 29 janvier 2019, d'une conférence de presse.

2° Charleroi Startup-Fair :
- www.charleroistartupfair.be



La première édition de la Charleroi Startup Fair s'est déroulée, conjointement au « Job IT Day » le 09 novembre 2018, au CEME (Charleroi). Sa spécificité était d'offrir une visibilité accrue aux start/scale-ups et leur permettre de présenter leurs opportunités d'emplois dans le domaine informatique.

Il s'agissait de la première édition, organisée en Wallonie (pour 3 à Anvers). Le choix de Charleroi a trouvé son origine suite à un contact établi, en avril 2018, par les responsables de « Startups.be » avec le Comité de Développement Stratégique.

Cette initiative s'inscrivait en parfaite concordance avec la stratégie de développement de l'écosystème numérique de la région de Charleroi (Catch, Co-Station, Digital Attraxion, ...). Le soutien du CDS s'inscrivait dans une logique d'amorçage, de sensibilisation des acteurs locaux et de pérennisation pour les éditions suivantes. Au niveau des résultats, relevons quelques chiffres : participation de 18 start/scale ups, pré-sélection de 600 candidats, réalisation de de 100 entretiens et concrétisation de 40 candidatures.

3° Conférence « Ted X » :

www.tedxcharleroi.com

Ce concept de conférence appelé « TED talk's », est issu des USA et existe depuis 30 ans. Les TED talk's ont permis aux plus grands talents internationaux de partager leurs passions. Ils totalisent 2.5 milliards de vues sur YouTube. Face à son succès, TED a voulu permettre à sa « Communauté » de diffuser, en respectant un certain nombre de critères bien définis, l'« Esprit TED » autour du monde.

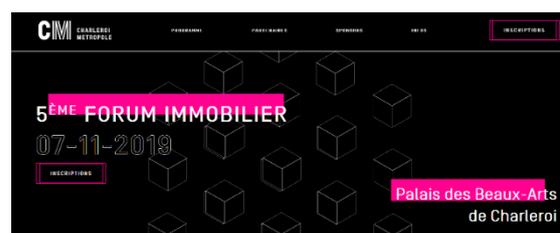
Charleroi était la seule grande ville de Wallonie absente de ce réseau international. La première édition (04 avril 2019, Eden de Charleroi)

coordonnée par l'asbl Griseo, a permis d'y remédier.

De par la plus-value escomptée pour Charleroi-Métropole (Positionnement international, concept dynamique et moderne, visibilité...), le CDS a soutenu cette démarche en insistant pour qu'elle s'inscrive dans une optique de pérennisation (licence locale ou nationale).

4° Forum Immobilier (5eme édition) :

www.forum-immobilier.be



A l'initiative d'IGRETEC et du Comité de Développement Stratégique, la première édition du « Forum Immobilier » (alors de « Charleroi Sud Hainaut ») a eu lieu en octobre 2014.

Cet événement a permis de mettre en valeur l'ensemble du potentiel de la région en matière de développements immobiliers et économiques. Il s'est rapidement positionné en tant que rendez-vous régional incontournable pour le public-cible des investisseurs, des opérateurs du monde immobilier, des promoteurs et des institutions publiques.

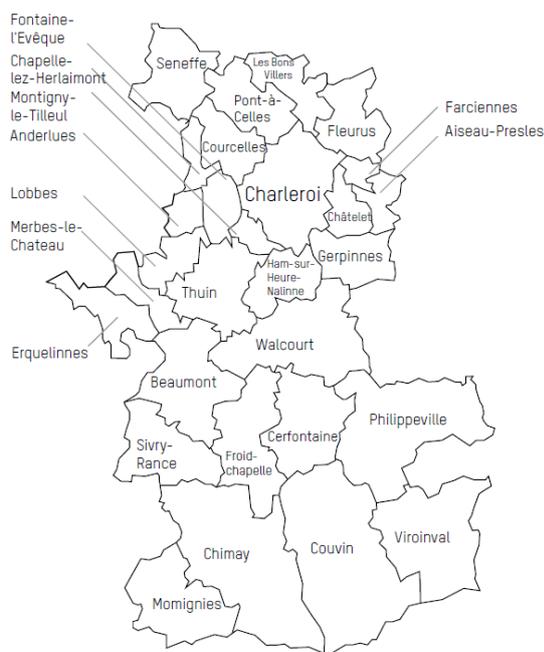
Dans le contexte des élections communales d'octobre 2018 nous avons estimé préférable de postposer la 5^{ème} édition. Les changements attendus au niveau des mandataires et collègues communaux n'auraient pas permis de planifier un programme fiable et pertinent.

Le moment semblait par ailleurs opportun pour faire évoluer la structure (programme, partenaires, promotion...) du Forum. La 5^{ème} édition s'est déroulée le 07 novembre 2019.

5.7. La Conférence des Bourgmestres du Bassin de vie de Charleroi



La Conférence des Bourgmestres de Charleroi Métropole vise à renforcer la dynamique supracommunale au sein de Charleroi Métropole et ce, au bénéfice de l'ensemble des communes qui le composent afin de développer l'attractivité du territoire et le bien-être des citoyens.



La Conférence des bourgmestres est née le 2 septembre 2017 lors de la « Première matinée des élus du Bassin de vie de Charleroi Métropole ». IGRETEC en assure la coordination et le secrétariat.



Ce nouvel organe a d'ores et déjà permis, en collaboration avec IGRETEC et le Comité de Développement Stratégique, d'initier de nombreux chantiers et initiatives visant à renforcer la dynamique supracommunale au sein de notre bassin de vie.

Citons tout d'abord le chantier ambitieux de créer un Schéma de développement territorial (SDT) à l'échelle de l'ensemble de notre territoire. Cette initiative a été prise suite à des actions de benchmarking (étude du SCOT de Nantes Métropole notamment). Le SDT constituera un véritable projet de territoire partagé. Les travaux sont désormais en cours de finalisation.

Afin de mener à bien cette mission, un consortium international a été désigné afin de collaborer avec les équipes d'IGRETEC et de la Conférence des bourgmestres. Il s'agit des bureaux BUUR (Louvain et Gand), IDEA CONSULT (Bruxelles), GRAU (Paris), TETRA (Paris), CREAT (Louvain-La-Neuve), TECHNUM (Bruxelles) et MOJITO MS (Gent). De nombreuses rencontres ont été organisées avec les communes et les opérateurs concernés. La première phase (diagnostic, atlas et premières grandes orientations) a été conclue en janvier 2018. Des rencontres ont permis de présenter les constats et enjeux du territoire et de tester, avec les participants, plusieurs scénarios prospectifs. La seconde phase (Projet de territoire) a été mise en œuvre lors de nombreux ateliers qui se sont tenus à partir du mois de mai 2018. L'objectif étant de présenter les premières conclusions de cette dynamique lors du Forum immobilier 2019.

La Conférence des Bourgmestres s'est également dotée de premiers moyens de fonctionnement. Un premier subside régional a été obtenu. Par ailleurs, elle s'est positionnée comme acteur de référence vis-à-vis de la Province de Hainaut dans le cadre de l'appel à projets « supracommunalité » 2017-2018.

Elle devrait également être reconnue comme telle dans le cadre du nouvel appel à projets 2019-2020 récemment lancé.

Les moyens obtenus dans ce cadre ont permis et permettent de mettre en œuvre ou d'initier de très nombreuses actions visant à :

- développer l'attractivité territoriale de notre région : création d'une identité territoriale Charleroi Métropole, site Internet dédié regorgeant de reportages sur les atouts et aspects insolites de notre territoire, Welcome Pack Charleroi Métropole, vidéos de présentation des communes, Guide touristique Charleroi Métropole, etc.
- développer des partenariats structurants entre communes : Ceinture alimentaire de Charleroi Métropole, développement d'une centrale de mobilité pour l'ensemble du territoire, etc.
- proposer des ateliers de travail avec différents partenaires (UVCW, Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre, etc.) sur des thématiques primordiales pour les communes, organiser des journées rencontre et d'études à destination des élus et du personnel communal, organiser des informations/ateliers/conférences sur des projets transposables dans toutes les communes (ex : la biométhanisation, l'utilisation des réseaux sociaux au service des citoyens, différents appels à projets, rencontres mobilité, etc.).
- participer activement au Forum immobilier Charleroi Métropole.
- développer une série d'initiatives diverses : finalisation des points nœuds sur le territoire de la Maison du Tourisme du Pays des Lacs, développer des actions en faveur des travailleurs ne résidant pas au sein de Charleroi Métropole, organiser un Grand

Prix Culinaire Charleroi Métropole, mettre en place un concours Climat à destination des écoles de l'enseignement secondaire.

- défendre les intérêts stratégiques de notre territoire dans des dossiers fondamentaux tels que le Schéma de développement du territoire wallon, le City Pass.

Enfin, la Conférence des bourgmestres s'est dotée d'un « Bureau » chargé de gérer les affaires quotidiennes et de préparer les réunions plénières. Les membres du Bureau sont issus des quatre grandes familles politiques représentées dans les exécutifs communaux.



Ces membres assurent une représentation équilibrée des communes de notre territoire.



6. Relations In House

Depuis la validation du Plan Stratégique 2017-2019, IGRETEC a recensé 460 demandes émanant de ses associés, dont 160 en 2017, 162 en 2018 et 138 en 2019 (chiffres arrêtés au 13/09/2019). Les prévisions par année étaient de 75 demandes, l'objectif est d'ores et déjà atteint pour l'année 2019.

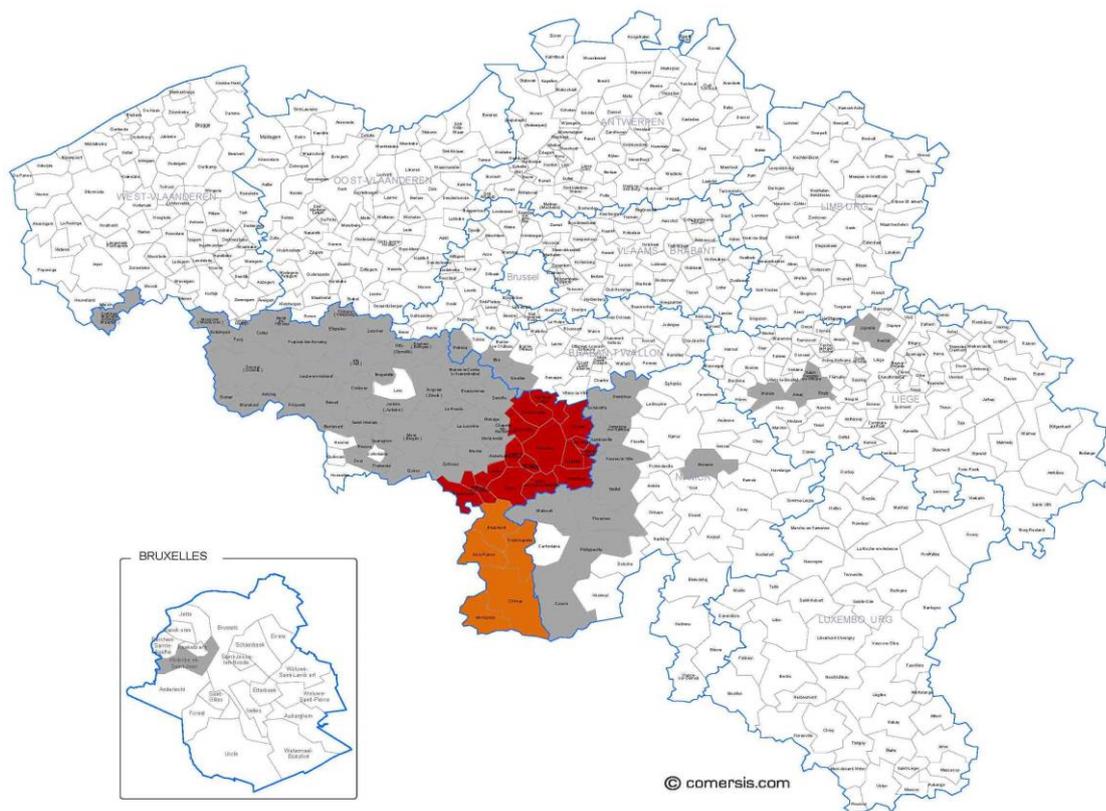
En 2017, 94 contrats sont rentrés signés, 127 en 2018 et 97 au 13/09/2019. La prévision annuelle était de 65, l'objectif est donc rencontré.

Depuis le lancement du projet « In House » en 2011, 80 nouveaux associés sont entrés dans le capital d'IGRETEC. En 2017, le Conseil d'Administration a examiné et accepté 10 nouvelles demandes d'adhésion, 7 en 2018 et 3 en 2019. Il s'agit des communes d'Assesse, Comines – Warneton, Florennes, Ittre, Amay, Juprelle, Molenbeek et Philippeville, de la Zone de secours « Hainaut-Centre », des RCA de Mons, Dour, La Louvière et Erquelines, du CPAS de Quaregnon, de l'Intercommunale

SEDIFIN, de l'ADL de Jemeppe-Sur-Sambre et des ASBL « la Douaire », Les « Lacs de l'Eau d'Heure », Palais des Beaux-Arts, Technofutur TIC ainsi que le logement Bruxellois. D'autres demandes nous ont été adressées, elles seront analysées aux Conseils d'Administration du dernier quadrimestre. Nous totalisons, à la date de publication de la présente évaluation, 152 associés représentant un territoire regroupant 1.691.781 habitants.

Comme les années précédentes, IGRETEC a participé au Salon des Mandataires où les différents métiers de l'Intercommunale étaient présentés. Ce Salon reste une exceptionnelle vitrine pour faire découvrir notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régies autonomes et autres organismes d'intérêt public. Depuis 2018, IGRETEC entend soutenir le Congrès annuel des Directeurs Généraux et y est présent afin de présenter les différents métiers mis à la disposition des Communes.

Territoire couvert par les communes associées



3^{ème} évaluation du PLAN STRATÉGIQUE 2017 – 2019 : Les indicateurs d'évaluation



ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
1.1. Pôle de la gestion de l'eau et des espaces publics					
1.1.1. Assainissement des eaux usées domestiques et industrielles					
Station de pompage + Collecteur Sentier de la Ferme	95%	100%		oct-18	
Collecteur de Thuillies partie 2	60%	65%	90%	mars-20	Réception provisoire (RP) prévue au 1er trimestre 2020
Station d'épuration de Thuillies	60%	80%	95%	Fin 2019	Notifié en août 2016. RP prévue en déc. 2019
Rénovation de la STEP Lobbes Chemin d'Hourpes	60%	80%	90%	2020	
Rénovation de la STEP Avigroup	60%	65%	65%	2022	Études complémentaires à réaliser
Collecteur de Velaine	80%	90%	95%	mars-20	Réception provisoire (RP) prévue au 1er trimestre 2020
Rénovation collecteur de Soleilmont	0%	30%	40%	2022	Avant-projet approuvé par la SPGE
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	50%	50%	50%	Report	Dossier postposé par la SPGE dans un prochain programme
Réhabilitation du bassin d'orage et de la SP du Lac de Féronval	0%	0%	0%	Report	Dossier postposé par la SPGE dans le programme 2022-2026
Station d'épuration de Saint-Amand	60%	70%	80%	Fin 2021	Travaux en cours
Collecteur du ruisseau Sauci	30%	30%	30%	Report	Dossier postposé par la SPGE dans le programme 2022-2026
Extension de la STEP de Baileux	0%	30%	50%	2023	Projet postposé au programme SPGE 2022-2026 et conjoint avec les Bières et fromages de Chimay
Collecteur de la STEP de Beauwez		0%		Report	Dossier postposé dans un prochain plan stratégique
Collecteur de la STEP de Macquenoise		0%		Report	Dossier postposé dans un prochain plan stratégique
Collecteur de Montignies-Saint-Christophe		0%		Report	Dossier postposé dans un prochain plan stratégique
Collecteur du ruisseau de Buzet	20%	30%	40%	2022	Ajout - Étude en cours, début des travaux prévu en 2021
Station de pompage de Wangenies	0%	0%	30%	2023	
Collecteur de Wangenies	0%	0%	30%	2023	Ajout - Avant-projet introduit à la SPGE
Station de pompage et collecteur Heppignies II	0%	0%	30%	2021	Ajout
Station de pompage et collecteur Martinrou I	0%	0%	30%	2021	Ajout
Station de pompage et collecteur Martinrou II	0%	0%	30%	2021	Ajout
1.1.2. Distribution d'eau					
Nombre de dossiers réalisés par an	10	12	24		Objectif: 10 dossiers/an - Objectif dépassé, 46 études confiées
1.1.3. Égouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)					
Nombre de dossiers réalisés par an	14	20	20		Objectif: 42 dossiers sur 3 ans (14/an) - 20 p
1.1.4. Espaces publics					
Nombre de dossiers réalisés par an	6	6	6		Objectif: 6 dossiers/an
1.1.5. Cadastre des réseaux et topographie					
Nombre de km inspectés par an	0	120	180	2022	Objectif: 170 Km/an soit 850 km en 5 ans
1.1.6. Hydrologie					
Nombre de bassins d'orage par an	1	1	1		Objectif: 1 dossier/an

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
1.2. Exploitation					
1.2.1 SME					
Recertification ISO14001:2015, réenregistrement EMAS, et validation de la déclaration environnementale complète	100%			juin-17	En juin 2017, renouvellement de notre certification ISO 14001 selon la nouvelle version 2015 de la norme et de notre enregistrement EMAS de la majorité de nos stations d'épuration ainsi que de notre laboratoire et du siège d'exploitation situés à Montignies-sur-Sambre.
Incorporation progressive des stations d'épuration dans le scope de l'enregistrement EMAS: 1 enregistrement planifié	0%	0%	100%	juin-19	Réception de La station d'épuration de Fleurjoux en juin 2016. Intégration au domaine d'application de nos démarches ISO14001 et EMAS en juin 2019. Les stations d'épuration de Farciennes 1 et 2 (200 EH chacune) ont été retirées en 2017 du domaine d'application de nos démarches environnementales ISO 14001 et EMAS car elles ont été déclassées en collecteur vers la station de Fleurjoux (2.700 EH).
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration dans le cadre de la recertification de juin 2017	38/38 100%				A partir de 2018, nouvelle mise à jour des analyses environnementales de l'ensemble des stations d'épuration en vue de la recertification en 2020.
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration dans le cadre de la recertification de juin 2020		9/38	30/39	récurrent	En 2018 et 2019, seules les analyses environnementales des stations d'épuration auditées en juin ont été révisées. Celles de la station de Fleurjoux nouvellement intégrée au domaine d'application a été réalisée En juin 2021, nous devrions intégrer celle de Thuillies.
Revalider au moyen d'audits internes de conformité légale l'ensemble des stations d'épuration EMAS en matière de permis et autres autorisations.	7/38	29/38	39/39	récurrent	Nbre d'audit internes de conformité réalisés / Nbre d'audits internes de conformité à réaliser (correspondant aux stations d'épuration EMAS).
1.2.2. Reprise d'ouvrages en exploitation					
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Lobbe-Bonniers après mise aux normes	0%	0%	80%	2019	L'accord de la SPGE sur ce projet a pris du retard et été obtenu mi 2015. Les travaux de construction sont terminés. La mise en service a débuté fin août. Les équipes suivent les opérations et la reprise en exploitation devrait avoir lieu d'ici fin 2019.
Reprise en exploitation de la station d'épuration provinciale du Relais de la Haute Sambre (anciennement Avigroup)	0%	0%	0%	2021	Report - Selon le programme d'investissements 2017-2021, le début de chantier pour la rénovation de cette station d'épuration est prévu en 2019. Le chantier devrait se terminer en 2021 et la station devrait être mise en service également en 2021.
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Thuillies	0%	0%	60%	2019	Les travaux sont terminés et la phase de mise en service a débuté. La reprise de la STEP devrait être effective avant fin 2019. Les travaux de construction du collecteur d'amenée des eaux à cette station d'épuration ont pris du retard et devraient s'achever au cours du 1er semestre 2020.

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
1.2. Exploitation					
1.2.3 Chantiers particuliers					
Rénovation collecteur Taillis-Près (pie amont)	100%			2017	
Amélioration et remplacement des automatismes et de supervision de la station d'épuration de Leval-Chaudeville	50%	100%		2018	Réception provisoire le 30/03/2018
Réfection des chemins de roulement des décanteurs des stations d'épuration de Roselies, Marchienne-au-Pont, Wanfercée-Baulet, Beaumont, Virelles et Baileux.	100%			2017	
Réhabilitation du chenal de sortie des bassins d'aération de la station d'épuration de Roselies	100%			2017	
Réhabilitation des réseaux de collecte du ruisseau de l'Ernelle et celui de la Charbonnière à Fontaine-l'Evêque	60%	80%	95%	2019	Les travaux sont presque finalisés, reste un tronçon à réhabiliter. La fin des travaux est prévue avant fin novembre 2019.
Réhabilitation du collecteur d'Acoz		60%	100%	2019	Ajout - Travaux finalisés fin août 2019.
Remplacement de divers dégrilleurs	100%			2017	
Remplacement du garnissage des tours de désodorisation de l'air de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre	30%	100%		2018	Ajout - Risque environnemental significatif identifié lors de la mise à jour de l'analyse environnementale de la station d'épuration, 2 tours de désodorisation sur les 9 étaient concernées.
Installation d'un système de détection incendie dans les locaux process de la station d'épuration de Marchienne-au-Pont pour lesquels l'analyse de risques indique un risque important	0%	10%	70%	2019	Ajout - Risque environnemental significatif identifié lors de la mise à jour de l'analyse environnementale de la station d'épuration. Les travaux ont été notifiés et devraient être finalisés avant la fin 2019.
1.2.4. Outils de gestion					
Caractérisation des ouvrages de collecte dans le cadre d'INFONET	41%	80%	90%	2019	Les opérations de terrain du prestataire de service sont finalisées, les vérifications sont en cours. Une grosse partie de l'encodage dans la base de données a été réalisé. La totalité de l'encodage sera finalisé avant fin 2019.
Mise en œuvre d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)	75%	85%	100%	2019	La mise en œuvre de ce projet de grande ampleur est progressive et modulable. De nouveaux projets se sont greffés à l'objectif initial. La nouvelle version du programme GMAO a été implémentée début 2019. Tous nos ouvrages sont actuellement repris dans la GMAO. Il s'agit toutefois d'un outil en amélioration continue. Nous envisageons actuellement l'amélioration des plans préventifs pour y intégrer la gestion des consommables ainsi que l'amélioration de la gestion des stocks décentralisés.
Étude relative à l'influence des rejets des stations d'épuration en cas de dysfonctionnement sur la qualité des cours d'eau	75%	75%	100%	2019	Étude réalisée en interne.

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
1.2. Exploitation					
1.2.5 Autorisations					
Renouvellement de l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et inertes	0%	0%	100%	2019	La nouvelle autorisation valable 5 ans a été délivrée le 05/07/2019
Renouvellement du permis d'exploiter de la station d'épuration de Boussu-lez-Walcourt	0%	75%	100%	2019	Dossier de renouvellement introduit en juin 2018. Le permis a été délivré en date du 2 avril 2019 et expire le 3 janvier 2039.
Renouvellement des déclarations de classe 3 pour l'exploitation de transformateurs électriques au sein de certaines stations de pompage	0%	10%	95%	2019	13 dossiers sont à réaliser d'ici fin 2019.
Régularisations administratives	19/39	33/39	39/39	récurrent	Nbre régularisations administratives mises en oeuvre/Nbre régularisations administratives identifiées lors des audits internes de conformité. Ces régularisations administratives concernent principalement des permis.
1.2.6 Autres projets environnementaux					
Lancement de l'éco-pâturage sur 10 sites (8 stations d'épuration et 2 stations de pompage) comme mode de gestion des espaces enherbés	100%			2017	Ajout
Test de remplacement de l'eau de ville par de l'eau de service au niveau de la préparation des polymères utilisés pour la déshydratation des boues d'épuration de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre	0%	80%	100%	2019	Ajout - Le test s'est avéré positif et la préparation polymère à l'eau de service est effective depuis février 2019.
1.2.7. Assainissement Autonome					
Mise en place de la GPAA (gestion publique de l'assainissement autonome)	80%	100%		2018	

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

1.Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
1.3. Pôle du bâtiment et de l'efficacité énergétique					
1.3.1. L'enfance					
Nombre de projets réalisés (1 par an)	1	1	2		récurrent
1.3.2. L'apprentissage					
Nombre de projets réalisés (1 par an)	1	1	3		récurrent
1.3.3. La vie professionnelle					
Nombre de projets réalisés (3 par an)	3	3	4		récurrent
1.3.4. La vie familiale					
Nombre de projets réalisés (2 par an)	2	2	2		récurrent
1.3.5. Les seniors					
Nombre de projets réalisés (2 par an)	2	2	3		récurrent
L'éco-construction					
Nombre de projets réalisés (5 par an)	5	5	5		récurrent
1.4.Pôle Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé					
1.4.1. Cité des Métiers					
Site Roullier	32%	36%	50%	2022	
Site Aumôniers du Travail de Charleroi	32%	36%	50%	2022	
1.4.2. Charleroi District Créatif					
La rénovation du Palais des Beaux-Arts	28%	40%	47%	2023	
La création d'un Palais de Congrès	28%	40%	40%	2023	
La rénovation du Palais des Expositions	28%	40%	60%	2023	
La construction d'une unité de production d'énergie pour des infrastructures publiques (UPE)	28%	40%	40%	2023	
La redynamisation urbaine - Les espaces publics	28%	40%	47%	2023	
La redynamisation urbaine - Les grands axes	28%	40%	47%	2023	
Le Plan lumière	28%	40%	47%	2023	
1.4.3. Déconstruction CHU					
	84%	99%	100%	2019	

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

2. L'Énergie

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
2.1. Gestion des participations énergétiques					
Dividendes distribués aux villes et communes du secteur 3	12.800.000	14.686.000	12.678.000		Indicateur valorisé en € - dividende arrêté par l'assemblée générale l'année n pour l'exercice n-1
	32%	68%	100%		
2.2. Services énergétiques					
2.2.1. Centrale d'achat d'énergie					
Mise en place d'une plateforme Switch	95%	100%	100%		Obj : Taux d'utilisation des adhérents : 100% en trois ans. Plateforme mise en ligne le 2 octobre 2017
Mise en place d'une plateforme Achat groupé citoyens	1 17%	4 83%	1 100%		Obj : 6 nouveaux projets en 3 ans 4 nouveaux projets en 2018 (Farciennes, Fleurus, Frameries et Quaregnon)
2.2.2. Efficacité Énergétique					
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	29%	60%	87%		Obj : 45 nouveaux chantiers en 3 ans. 37 chantiers réalisés sur la période du Plan
Pollec 3 : Plan d'action énergie climat	0%	75%	90%		Obj : Rédiger un PAED pour 5 communes L'échéance du projet a été reportée par la RW à fin 2019
2.2.3. Production d'énergie					
Développement de partenariats et investissements en production d'énergie renouvelable	66%	100%	100%		Obj : concrétiser 1 nouveau partenariat Création Activent wallonie le 27 octobre 2017
2.2.4. Contrôle moteurs					
Développement du métier	8 67%	10 150%	7 208%		Obj : 12 nouveaux contrats en 3 ans 3 nouveaux contrats et 4 extensions de missions en 2019
2.2.5. Guichet de l'Énergie					
Nombre de visiteurs et contacts téléphoniques +/- 3000/an	2055 23%	2312 49%	2.262 74%		Action récurrente
Nombre de dossiers MEBAR traités 400/an	348 29%	365 59%	304 85%		Action récurrente

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

3. Développement territorial

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
3.1. L'ENVIRONNEMENT ET L'URBANISME					
Réalisation d'études de faisabilité environnementales ou urbanistiques	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation d'études d'incidence sur l'environnement et d'études d'incidences de plan	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation d'études de mobilité	33%	66%	100%	Récurrent	Ajout
Réalisation de Schémas d'Orientation Locaux (SOL)	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de RIE (études des incidences environnementales des schémas, plans, permis)	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de dossiers de reconnaissance et de dossiers de révision de plan de secteur en vue la mise en œuvre de PAE	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de dossiers de permis d'environnement ou unique	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation d'études de zone pour les communes	33%	66%	100%	Récurrent	
Suivi technique et administratif des études de zones, en collaboration avec les communes et la SPGE	33%	66%	100%	Récurrent	
3.2. Études d'Aménagement du territoire					
3.2.1. Reconversion Porte Ouest	10%	10%	30%	2025	
3.2.2. Réaménagement de l'îlot Zoé Drion	20%	50%	60%	2020	
3.2.3. Rives de Charleroi	40%	50%	95%	2020	
3.2.4. Opération de revitalisation Urbaine à Aiseau-Presles	10%	25%	80%	2020	Ajout
3.2.5. Plan opérationnel du centre de Wanze	0%	0%	45%	2020	Ajout
3.3. SRPE					
Gare de formation - Erquelines	90%	95%	95%	2020	Suite à des problèmes de stabilité, une expertise est lancée afin de modifier le chantier en conséquence.
Brasserie des Alliés - Charleroi	80%	80%	85%	2020	Le coût de réhabilitation étant plus élevé qu'escompté par le SPW, des compléments d'informations ont été demandés à IGRETEC.
N°10 du Gouffre - Châtelet	70%	70%	70%		En attente d'une enveloppe budgétaire wallonne
3.4. Le Tourisme					
CITW+					
Opérationnalisation des études faites dans le cadre du CITW (2/an)	33%	66%	66%		Action récurrente

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
4.1. Les Parcs d'Activités Économiques					
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 2 - sortie principale	10%	50%	90%	2020	
4.1.2. Ecopole - accessibilité RN90	100%			2017	
Ecopole - Ecocentre	0%	0%	40%	2022	
Ecopole - voiries de dessertes	20%	30%	40%	2020	
4.1.3. Extension PAE Fleurus-Farciennes	0%	0%	15%	2025	
4.1.4. Extension PAE de Momignies	10%	25%	50%	2021	
4.1.5. Extension du PAE de Beaumont	30%	50%	60%	2023	L'entrée en vigueur d'une nouvelle législation a légèrement retardé ce projet.
4.1.6. PAE de Thuin-Donstiennes	100%	100%	100%	2017	
4.1.7. Microzones					
Fonderie Léonard Giot	0%	0%	0%		Abandon
Site "surchiste" Fontaine-l'Evêque	50%	50%	55%	2021	Refus du permis d'urbanisme du fonctionnaire-délégué. Recours introduit.
Aiseau-Presles (Menonry)	10%	20%	30%	2023	
Grand Ban - Sainte-Pauline	30%	50%	55%	2021	L'entrée en vigueur d'une nouvelle législation a légèrement retardé ce projet.
4.1.8. Requalification de PAE					
Requalification Aérople	10%	30%	60%	2022	Les travaux seront organisés en 3 phases étalées sur 3 ans en vue de garantir la mobilité sur le PAE
Requalification PAE de Courcelles	0%	10%	60%	2021	
Requalification PAE de Montignies-sur-Sambre	0%	0%	75%	2020	
Parking mutualisé Aérople		25%	90%	2020	Ajout
PAE de Frasnes-lez-Gosselies - faisabilité	0%	100%	100%	2018	
4.1.9. Projet ZELDA		50%	100%	2019	Ajout
4.1.10. CHIMAY-BAILEUX	100%	100%	100%	2017	
4.2. Les bâtiments					
4.2.1. I tech incubator 3	5%	17%	20%	2021	
4.2.2. Bâtiment Ecopole	0%	0%	0%	2022	
4.2.3. Green Sonaca	40%	83%	100%	2019	
4.2.4. Soleo	100%	100%	100%	2017	
4.2.5. Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable	0%	0%	0%		Réorientation et externalisation du projet
4.2.6. Campus technologique	3%	5%	7%	2023	
4.2.7. Caserne Trésignies - Achat	0%	0%	0%	2021	
Caserne Trésignies - Rénovation	0%	0%	0%	2023	
4.2.8. Acquisition de bâtiments					
Mermoz 2	100%	100%	100%	2017	Ajout - Acquisition en décembre 2017
Lindbergh	100%	100%	100%	2017	Ajout - Acquisition en avril 2017



ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

5. Développement Économique

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
5.1. L'Animation Économique					
Stratégie de développement des PME de Charleroi-Sud Hainaut					
Accompagnements : Feuille de route, plan d'action, dossiers d'aides, ... (609 sur 3 ans)	50%	86%	110%		Une même entreprise peut bénéficier de plusieurs interventions
	305	524	671		
Ateliers (10 sur les 3 ans)	20%	80%	190%		
	2	8	19		
Hub créatif Charleroi-Sud Hainaut					
Séance d'information et de sensibilisation (15/an)	11%	37%	49%		Le nombre et le format des forums sont adaptés à l'audience-cible de deux manières: d'une part en organisant 5-10 séances présentiels par an et d'autre part en développant du contenu informationnel en ligne (capsules vidéo: 5-10 / an, auxquelles se rajoutent des webinaires réalisés par les partenaires et disponibles en replay sur le site web du Hub-C, coordonné par IGRETEC).
Entreprises présentes (170/an)	9%	21%	30%		Les forums Charleroi Creative sont ouverts au grand public (entreprises, citoyens, chercheurs et universités, acteurs institutionnels, enseignement, etc.) de façon à favoriser le décroisement disciplinaire. Sur environ 197 inscrits à ces forums depuis janvier 2019, les entreprises, qui sont le coeur de cible du Hub créatif pour le FEDER, constituent près de 40% des participants. L'essentiel des Forums de 2019 est planifié sur le second semestre.
Économie circulaire					
Dossiers accompagnés (13 par an)	17%	66%	100%		Une démarche visant à redéfinir les contours et modalités de financement du programme est en cours depuis plusieurs mois au niveau régional. Cela conduira sans doute à une redéfinition et réévaluation des indicateurs.
L'Économie sociale marchande - Carolidaire					
Financement de projet (1/an)	66%	100%	100%		Aucun engagement n'a été pris durant cette période, une réflexion étant en cours sur l'avenir du fonds. Un Conseil d'Administration sera convoqué en fin 2019 pour statuer sur le sujet.

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

6. Relations In house

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
Nombre de demandes d'associés (75/an)	137	116	138	Récurrent	
Nombre de conventions (65/an)	75	107	97	Récurrent	

Les comptes de résultats prévisionnels

Les budgets d'investissements

COMPTE DE RÉSULTATS 2016-2018
 COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2019-2022

SECTEUR 1 (En milliers €)

	RÉALITÉS			BUDGETS			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ventes & prestations	45.085	44.354	49.658	51.163	53.716	53.809	53.327
Chiffre d'affaires (*)	42.467	40.714	45.273	48.332	53.345	52.662	52.218
Variation de stocks	613	1.164	1.768	381	-1.915	-1.141	-1.206
Autres produits d'exploitation	2.005	2.476	2.617	2.450	2.286	2.288	2.315
Coût des ventes et prestations	-39.016	-38.839	-43.763	-45.478	-46.444	-47.146	-47.154
Achats	299	29	24	0	0	0	0
Services & biens divers	12.061	11.421	12.719	13.885	12.936	12.718	12.631
Rémun.+ch.soc.	21.037	20.881	22.315	24.119	26.075	26.738	27.803
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	5.619	6.508	8.705	7.474	7.433	7.690	6.720
Résultat d'exploitation	6.069	5.515	5.895	5.685	7.272	6.663	6.173
Produits financiers	1.281	4.261	1.264	879	420	369	316
Charges financières	-6.520	-6.343	-6.212	-5.583	-5.244	-4.890	-4.521
Bénéfice avant résultat exceptionnel	830	3.433	947	981	2.448	2.142	1.968

EXERCICE 2020-2022 BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2020	2021	2022
Investissements	714	360	281
Mobilier et équipement	25	25	25
Matériel et logiciels informatiques	200	200	200
Centrale d'Achat d'Energie	20	20	20
Bureau d'études	230	50	0
Gestion financière	10	0	36
Gestion immobilière	229	65	0

COMPTE DE RÉSULTATS 2016-2018
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2019-2022

SECTEUR 2 (En milliers €)

	RÉALITÉS			BUDGETS			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ventes & prestations	29.293	33.735	18.026	21.301	25.934	28.962	27.422
Chiffre d'affaires	889	975	945	3.510	4.730	4.325	3.676
Variation de stocks	19.216	9.575	3.059	4.078	7.572	9.860	13.321
Autres produits d'exploitation	9.188	23.185	14.022	13.713	13.632	14.777	10.425
Coût des ventes et prestations	-29.129	-35.562	-19.683	-20.864	-26.159	-29.225	-27.589
Achats	15.652	20.237	2.029	4.149	8.014	9.912	8.410
Services & biens divers	10.697	10.866	12.036	12.113	12.960	13.787	13.615
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	2.780	4.459	5.618	4.602	5.185	5.526	5.564
Résultat d'exploitation	164	-1.827	-1.657	437	-225	-263	-167
Produits financiers	1.270	1.239	1.293	3.003	16	14	12
Charges financières	-933	-1.888	-2.116	-1.935	-1.944	-2.169	-2.174
Bénéfice avant résultat exceptionnel	501	-2.476	-2.480	1.505	-2.153	-2.418	-2.329

EXERCICE 2020-2022

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 2 (En milliers €)

	2020	2021	2022
Investissements	13.685	20.514	13.682
Bâtiments SONACA	1.180	4.440	2.312
Bâtiment I-Tech incubator 1	18	1	32
Bâtiment I-Tech incubator 2	50	67	
Bâtiment I-Tech incubator 3	6.190	4.094	
Bâtiment Eole	67		
Bâtiment Mermoz 1	45	65	
Bâtiment Mermoz 2	66	28	
Bâtiment Mermoz 4	30	169	
Bâtiment TELECOM I	1.268		
Hall relais PAE Frasnes-Lez-Gosselies			24
Hall relais PAE Courcelles	20		
Hall relais PAE Fleurus Farciennes		20	
Extension Black box	5		
Bâtiment Soléo	1.601		
Bâtiment Saint Exupéry I	16	60	
Bâtiment Saint Exupéry II	11		
Maison de l'industrie	97		
Campus technologique	1.633	2.869	4.429
Bâtiment Zami I	124	91	
Bâtiment Zami III	110		49
Bâtiment Zami IV	19	399	
Bâtiment Artemis 1	9		
Bâtiment Atlas	9		
Bâtiment Lindbergh	20		
Bâtiment Left Side 2	158	70	
Espace Trésignies	25		
Prospects (Espace Trésignies UOC, Sonaca, Bâtiment Ecopole)	914	8.141	6.836

COMPTE DE RÉSULTATS 2016-2018
 COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2019-2022

SECTEUR 3 (En milliers €)

	RÉALITÉS			BUDGETS			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ventes & prestations	239	499	2.359	1.831	8.789	9.966	13.476
Chiffre d'affaires	0	0	14	3.979	10.522	10.846	13.596
Variation de stocks	239	499	2.345	-2.148	-1.733	-880	-120
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	-591	-884	-2.523	-2.021	-8.935	-10.099	-13.696
Achats	81	225	2.271	1.039	7.644	9.586	12.000
Services & biens divers	510	515	252	982	1.291	513	1.696
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	144	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-352	-385	-164	-190	-146	-133	-220
Produits financiers	15.360	10.208	14.495	14.319	14.373	14.415	14.477
Charges financières	-4	-8	-43	-63	-93	-122	-107
Bénéfice avant résultat exceptionnel	15.004	9.815	14.288	14.066	14.134	14.160	14.150

Annexe

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

« Les conseillers communaux, provinciaux et de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.

Les conseillers communaux et/ou provinciaux ou de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux, provinciaux ou de C.P.A.S. élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale et ceux qui étaient administrateurs d'une association au moment des faits à la suite desquels elle a été condamnée pour l'une des infractions prévues par la loi du 30 juillet 1981 ou la loi du 23 mars 1995 – Décret du 26 avril 2012, art. 42, 4°).

L'absence de définition des modalités prévues au 10° de l'article L1523-14 n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux et/ou provinciaux »

Consultation de documents

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Art. L1561-1

Pour l'application du présent titre, on entend par:

1.document administratif : toute information, sous quelque forme que ce soit, dont l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code dispose;

2.document à caractère personnel : document administratif comportant une appréciation ou un jugement de valeur relatif à une personne physique nommément désignée ou aisément identifiable, ou la description d'un comportement dont la divulgation peut manifestement causer un préjudice à cette personne.

Art. L1561-3

La délivrance du document visé à l'article L1561-1, 1°, peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Il détermine le montant de la rétribution.

Les rétributions éventuellement demandées ne peuvent excéder le prix coûtant.

Art. L1561-4

Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent titre, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. L1561-5

La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale

ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. L1561-6

Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande:

1. concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
2. est formulée de façon manifestement trop vague;
3. concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
4. est manifestement abusive ou répétée;
5. peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale ou

la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte:

1. à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
2. à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
3. au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. L1561-7

Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la

demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. L1561-8

§ 1 Si l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code, concernée rejette une demande de consultation, de communication ou de rectification, même de façon implicite, le demandeur peut introduire un recours contre cette décision devant la Commission d'accès aux documents administratifs, visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration.

Le recours est exercé et examiné selon les modalités et dans les délais fixés par le décret susvisé.

§ 2 Cette Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du présent titre. Elle peut soumettre au pouvoir législatif des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. L1561-9

Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre

protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. L1561-10

Les documents administratifs obtenus en application du présent titre ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent titre, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 euros ou d'une de ces peines seulement.

Art. L1561-11

Les dispositions du présent titre sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent titre.

Art. L1561-12

La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale

significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s)

et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.

